

Table des matières

Organisation, gouvernance et activités	157
Organisation et gouvernance	157
<i>La Banque, sa direction et ses actionnaires</i>	157
<i>Organigramme au 31 mars 2004</i>	158
Promotion de la coopération financière et monétaire internationale :	
contributions de la BRI en 2003/04	159
<i>Consultations régulières sur des questions monétaires et financières</i> ...	159
<i>Autres domaines d'action de la BRI en faveur de la coopération</i>	
<i>des banques centrales</i>	160
<i>Bureaux de représentation</i>	165
<i>Institut pour la stabilité financière</i>	167
Rôle des comités permanents dans la promotion de la stabilité financière ...	167
<i>Comité de Bâle sur le contrôle bancaire</i>	167
<i>Comité sur le système financier mondial</i>	169
<i>Comité sur les systèmes de paiement et de règlement</i>	170
<i>Comité des marchés</i>	172
<i>Groupe de dissuasion de la contrefaçon</i>	172
Contributions générales de la BRI à la coopération financière internationale ...	172
<i>Groupe des Dix</i>	172
<i>Forum sur la stabilité financière</i>	173
<i>Association internationale des contrôleurs d'assurance</i>	174
<i>Association internationale de protection des dépôts</i>	175
Services financiers de la Banque	176
<i>Services bancaires</i>	176
<i>Opérations du Département bancaire en 2003/04</i>	177
<i>Fonctions d'agent et de mandataire (trustee)</i>	178
Aspects institutionnels et administratifs	179
<i>Élargissement de l'actionariat</i>	179
<i>Reprise des actions en mains privées</i>	180
<i>Administration de la Banque</i>	180
Bénéfice net et répartition	183
<i>Bénéfice net</i>	183
<i>Proposition de répartition du bénéfice net pour l'exercice</i>	184
<i>Affectation de l'augmentation des réserves statutaires de la</i>	
<i>Banque au 31 mars 2003</i>	185
<i>Rapport des commissaires-vérificateurs</i>	186
 Conseil d'administration et Direction	 188
Modifications dans la composition du Conseil d'administration	
et de la Direction de la Banque	189
 Banques centrales membres de la BRI	 191
 États financiers	 193
Bilan	194
Compte de profits et pertes	195
Proposition d'affectation du bénéfice	196
Évolution des réserves statutaires de la Banque	196
Évolution des fonds propres de la Banque	197
Notes annexes	198
 Rapport des commissaires-vérificateurs	 217
 Récapitulatif des cinq derniers exercices	 218

Organisation, gouvernance et activités

Le présent chapitre décrit l'organisation interne et la gouvernance de la BRI. Il passe également en revue ses activités, pour l'exercice 2003/04, et celles des groupements internationaux qu'elle accueille. La BRI a pour mission essentielle de favoriser la coopération entre banques centrales et autres autorités financières ainsi que de fournir des services financiers à sa clientèle de banques centrales.

Organisation et gouvernance

La Banque, sa direction et ses actionnaires

La Banque des Règlements Internationaux est une organisation internationale ayant vocation à favoriser la coopération monétaire et financière internationale et à remplir les fonctions de banque des banques centrales. Outre son siège à Bâle, Suisse, elle dispose de deux bureaux de représentation, l'un à Hong-Kong Région administrative spéciale (RAS) de la République populaire de Chine, l'autre à Mexico. Elle emploie à présent 549 agents originaires de 44 pays.

La BRI s'acquitte de son mandat en assumant plusieurs rôles :

- forum visant à encourager les discussions et à faciliter le processus de prise de décision entre banques centrales et au sein de la communauté financière et prudentielle internationale ;
- centre de recherche économique et monétaire ;
- contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- agent ou mandataire (*trustee*) pour les opérations financières internationales.

La Banque est organisée en trois grandes unités : Département monétaire et économique, Département bancaire et Secrétariat général ; s'y ajoutent le Service juridique, les fonctions Audit interne et Contrôle des risques ainsi que l'Institut pour la stabilité financière, dont le rôle est de favoriser la diffusion des normes et des meilleures pratiques auprès des responsables de la surveillance du secteur financier dans le monde.

La Banque accueille en outre les secrétariats de divers comités et organisations chargés de promouvoir la stabilité financière. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité sur le système financier mondial, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et le Comité des marchés ont été créés au cours des quarante dernières années par les gouverneurs des banques centrales des pays du G 10. Ils jouissent d'une large autonomie pour définir leur programme de travail et organiser leurs activités.

Trois autres secrétariats établis à la BRI servent des organisations indépendantes qui ne font directement rapport ni à la BRI ni à ses banques centrales membres : Forum sur la stabilité financière, Association

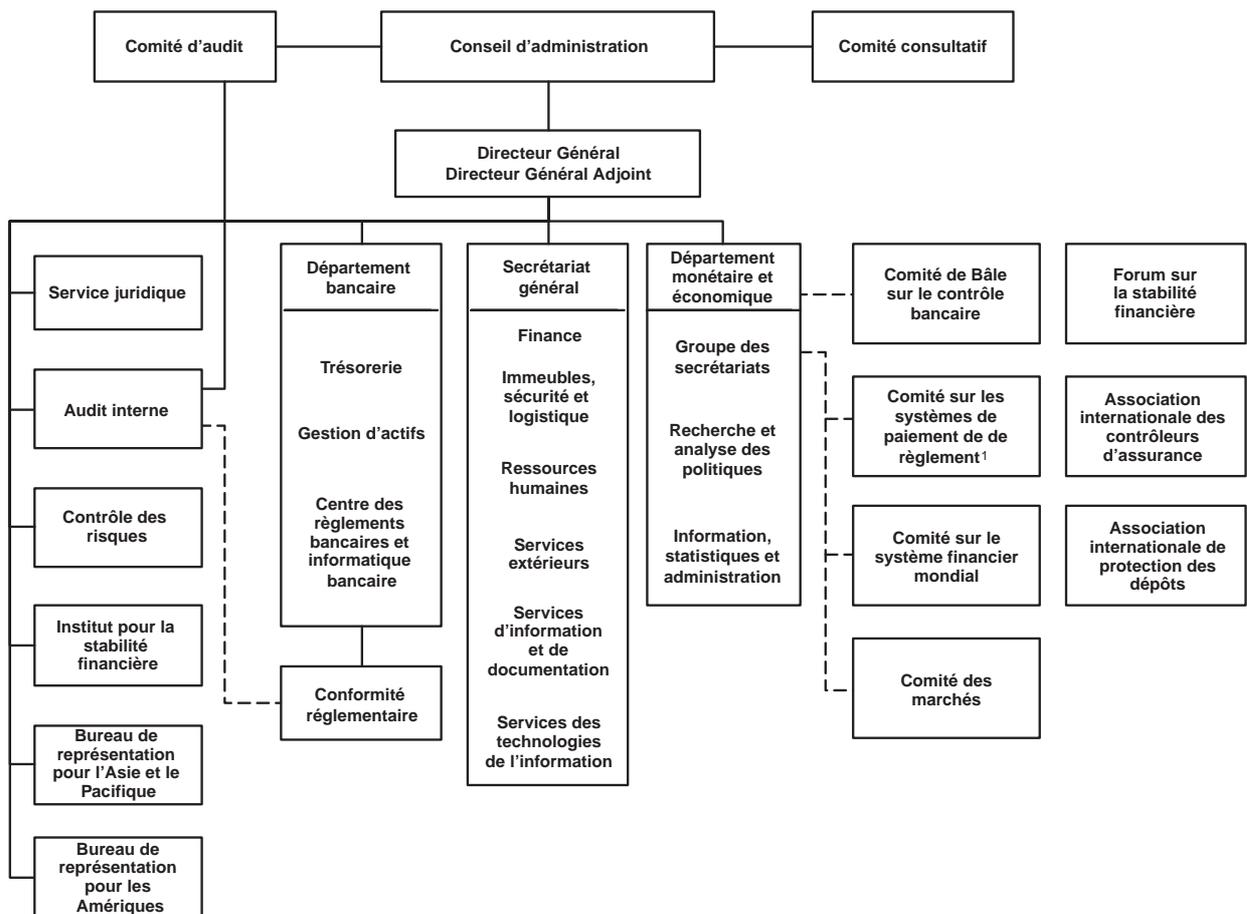
internationale des contrôleurs d'assurance et Association internationale de protection des dépôts.

Les trois grands organes de décision de la BRI sont :

- l'Assemblée générale des banques centrales membres ; 55 banques centrales ou autorités monétaires sont actuellement membres de la BRI et exercent les droits de vote et de représentation à l'Assemblée générale. Celle-ci se tient dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, le 31 mars, et constitue le plus grand rassemblement de banques centrales à la BRI. En 2003, elles étaient 104 à y être représentées, dont 79 par leur gouverneur ; des délégués de 20 institutions internationales y participaient également ;
- le Conseil d'administration, qui compte actuellement 17 membres, assisté dans sa tâche par le Comité d'audit et le Comité consultatif, composés d'administrateurs ;
- le Comité de direction, dont font partie les hauts responsables de la BRI.

La liste des banques centrales membres, des administrateurs et de la Direction figure en fin de chapitre, ainsi que le résumé des modifications récentes à la composition du Conseil d'administration et de la Direction.

Organigramme au 31 mars 2004



¹ Le secrétariat du CSPR est également en charge du Groupe de dissuasion de la contrefaçon.

Promotion de la coopération financière et monétaire internationale : contributions de la BRI en 2003/04

Consultations régulières sur des questions monétaires et financières

C'est surtout à travers les réunions bimestrielles des gouverneurs et des hauts responsables des banques centrales membres que la BRI contribue à la coopération financière internationale. Ces réunions, tenues principalement à Bâle, sont l'occasion de prendre le pouls de l'économie mondiale et des marchés financiers et de procéder à des échanges de vues sur des sujets d'actualité présentant un intérêt particulier ou suscitant des préoccupations. La réunion de novembre 2003 s'est tenue à Bangkok, à l'invitation de la Banque de Thaïlande.

Lors de ces réunions régulières à la BRI, les gouverneurs ont surtout examiné les tendances et les déterminants à l'origine de l'évolution récente des marchés mondiaux, qui est analysée dans les autres chapitres du *Rapport annuel*. La Réunion sur l'économie mondiale constitue le principal forum d'échanges de vues sur la situation conjoncturelle entre les gouverneurs des banques centrales des grandes économies industrialisées et émergentes. Lors de leurs réunions, les gouverneurs des banques centrales des pays du G 10 se sont penchés sur divers aspects de la conjoncture ainsi que sur des questions relatives aux travaux des comités permanents qui ont leur secrétariat à la BRI.

Comme les années précédentes, les réunions de l'ensemble des gouverneurs des banques centrales membres ont porté sur des problèmes de nature plus structurelle, liés à la stabilité monétaire et financière. Les principaux thèmes abordés au cours de l'exercice étaient les suivants :

- intégration monétaire européenne : enjeux stratégiques pour l'Europe centrale ;
- prix immobiliers : implications pour la politique monétaire et la stabilité financière ;
- lutte contre l'appréciation du change et accumulation de réserves : conséquences pour les systèmes financiers domestiques ;
- capacité de résistance des marchés et des institutions financières : éléments nouveaux ;
- échec des règles budgétaires ? Implications pour les banques centrales.

Une nouvelle réunion des gouverneurs a été instaurée en janvier 2004 pour répondre aux besoins spécifiques du groupe de banques centrales des économies émergentes et des pays industrialisés de petite taille. Elle a pour principal objet d'informer ces banques centrales sur les activités des divers comités aux délibérations desquels elles ne participent pas directement et de leur offrir un cadre pour débattre de questions qui les touchent plus particulièrement. Trois séances se sont tenues début 2004 : la première, consacrée à une étude du Comité sur le système financier mondial, a porté sur l'investissement direct étranger dans le secteur financier des économies émergentes ; la deuxième a examiné les travaux menés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour parachever le

nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres (Bâle II) ; la troisième a passé en revue les activités du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement.

Les gouverneurs ont eu en outre l'occasion de rencontrer de hauts responsables du secteur financier privé et d'autres autorités financières, pour des discussions informelles axées sur leur intérêt commun à promouvoir la solidité et le bon fonctionnement des marchés financiers. Ces réunions ont notamment souligné les conséquences, pour le système financier, de l'expansion des mécanismes de transfert du risque de crédit.

En dehors des réunions bimestrielles, la Banque organise, à l'intention des hauts responsables des banques centrales, diverses réunions sur des thèmes liés à la stabilité monétaire et financière. Certaines ont une périodicité régulière.

- Réunions semestrielles des économistes. Celle d'octobre 2003 a étudié les défis qui se présentent aux banques centrales dans un contexte d'inflation faible et relativement stable, d'amélioration structurelle de l'offre et de libéralisation des marchés financiers.
- Groupes de travail sur la conduite de la politique monétaire. Initialement réservés aux grands pays industrialisés, ils sont dorénavant organisés également chaque année en Asie, en Europe centrale et orientale et en Amérique latine.
- Réunion des sous-gouverneurs des économies émergentes. Elle a porté, cette année, sur les conséquences de la mondialisation des marchés financiers pour la politique monétaire.

Deux réunions *ad hoc* ont en outre été organisées sur des thèmes spécifiques. En juin 2003, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire de la Banque, les gouverneurs des économies émergentes se sont rencontrés pour discuter des stratégies à envisager face aux difficultés de financement extérieur. En septembre, les hauts responsables des banques centrales des petites économies ouvertes de l'hémisphère occidental ont tenu à Mexico une table ronde sur un large éventail de questions stratégiques.

Autres domaines d'action de la BRI en faveur de la coopération des banques centrales

Recherche

La BRI fournit des documents préparatoires pour les réunions des hauts responsables des banques centrales et assure le secrétariat des Comités ; elle contribue également à la coopération monétaire et financière internationale en menant des travaux approfondis de recherche et d'analyse sur des questions intéressant les banques centrales et, de plus en plus, les superviseurs financiers. Leurs résultats paraissent dans les publications régulières de la Banque telles que le *Rapport annuel*, le *Rapport trimestriel* et les séries *BIS Papers* et *Working Papers*, ainsi que dans des publications extérieures, revues spécialisées, par exemple. Le renforcement des liens avec le monde universitaire par le biais de recherches et conférences conjointes a

grandement concouru à améliorer la qualité de ces travaux et inspiré d'importantes études dans leur prolongement.

Inévitablement très vaste, le champ de ces recherches a été axé récemment, suite à la définition d'une orientation à long terme, sur trois domaines qui, pour la BRI, méritent une attention particulière :

- liens entre stabilité monétaire et stabilité financière ;
- tensions et complémentarités entre approches individuelle (sous l'angle des établissements) et globale (du point de vue du système) de la stabilité financière ;
- fonctionnement des marchés en général.

Au cours de l'exercice, la BRI a publié des articles étudiant diverses hypothèses sur les nouveaux modes d'interaction entre stabilité monétaire, stabilité financière et cycle conjoncturel. Ces articles ont permis de dresser un large cadre d'analyse des rapports entre approches micro et macroprudentielles de la stabilité financière. Certains examinaient la possibilité de mesurer la variation de l'aversion au risque et son influence sur la dynamique des marchés, ainsi que les déterminants de la liquidité de marché, notamment en situation de tensions. Plusieurs articles, chevauchant divers domaines, traitaient des causes et conséquences de la dynamique des prix immobiliers.

Outre l'extension de son programme d'accueil de chercheurs, la BRI a organisé plusieurs conférences pour renforcer ses contacts avec les universitaires. Au printemps 2003, l'une d'elles était consacrée au thème « Stabilité monétaire, stabilité financière et cycle économique ». En octobre 2003, la Banque a organisé, conjointement avec la Banque de Réserve fédérale de Chicago, une conférence sur la discipline de marché, ses fondements théoriques et les éléments témoignant de son efficacité dans une optique transfrontière et multisectorielle. En juin 2004, le sujet était la problématique « inflation faible-déflation ».

Coopération dans le domaine statistique

Pour suivre l'évolution économique, monétaire et financière mondiale, les banques centrales doivent disposer de statistiques complètes, à jour et homogènes. À cet égard, la BRI apporte son aide de diverses manières.

Grâce à la banque de données BRI, les banques centrales échangent régulièrement un vaste ensemble de données économiques, monétaires et financières. Trois nouvelles banques centrales y ont adhéré durant l'exercice, ce qui porte à 33 le nombre de pays participants, représentant toutes les grandes régions du monde. Les domaines couverts se sont également étendus, avec une place accrue accordée aux indicateurs macroprudentiels, aux comptes financiers et aux prix immobiliers.

La BRI utilise l'infrastructure de sa banque de données pour échanger, en format électronique, ses statistiques financières internationales avec les banques centrales. L'an passé, le nombre de banques centrales ayant communiqué des données nationales agrégées sur les activités de prêt et d'emprunt des établissements actifs à l'international dans leur juridiction est passé à 38. La BRI regroupe ces données sous forme de statistiques

mondiales, qu'elle publie dans ses *Rapports trimestriels* et sur son site. Ces statistiques sont complétées par les données trimestrielles sur les créances internationales par nationalité des établissements (sur base mondiale consolidée), actuellement fournies par 30 banques centrales.

En ce qui concerne les marchés dérivés, les banques centrales du G 10 dont les établissements sont actifs sur le gré à gré rassemblent, compilent et publient, par l'intermédiaire de la BRI, des statistiques semestrielles agrégées sur ces marchés. Conformément aux recommandations du Comité sur le système financier mondial, la BRI et les banques centrales déclarantes ont élaboré, pendant l'exercice, des directives destinées à étendre la couverture aux contrats dérivés sur défaut. La collecte de ces données commencera fin 2004 et les premiers résultats mondiaux devraient être disponibles à la fin du printemps 2005.

Suite à la décision de réaliser une nouvelle étude triennale des marchés des changes et dérivés, un nombre record de 52 banques centrales ont entrepris de rassembler des données sur le volume d'activité (avril 2004) et les encours (fin juin 2004). La BRI prévoit de publier les résultats préliminaires, en termes agrégés au niveau mondial, en septembre (volume) et novembre (encours).

Les agents de la BRI ne se contentent pas d'apporter une assistance technique et de contrôler la qualité des données, ils partagent aussi leur expérience méthodologique avec les banques centrales, soit sur une base bilatérale, soit par leur participation à diverses réunions internationales. Dans le cadre de la préparation du *Compilation Guide on Financial Soundness Indicators* du FMI, la BRI a coparrainé avec celui-ci, en octobre 2003, une conférence sur les prix immobiliers et la stabilité financière. En septembre 2004, la BRI accueillera une conférence de l'Irving Fisher Committee on Central-Bank Statistics sur les questions statistiques relatives aux prix, à la production, à la productivité et aux comptes financiers. Ce comité, qui regroupe plus de 60 banques centrales du monde entier, joue un rôle de plus en plus important.

La BRI est également un membre actif de l'Inter-Agency Task Force on Finance Statistics, qui a parachevé l'an dernier son *Guide for Compilers and Users of External Debt Statistics*. Fin 2003, ce groupe d'étude a décidé de créer une plateforme commune, pour établir des liens entre les divers éléments disponibles de la dette extérieure (notamment les statistiques financières internationales BRI) et les données détaillées que les pays débiteurs commenceront alors à publier.

De nouvelles mesures ont été prises pour renforcer la coopération internationale en matière de normes pour l'échange électronique de statistiques. Le programme Échange de données et métadonnées statistiques (SDMX), qui associe la BRI à la Banque mondiale, la BCE, Eurostat, le FMI, les Nations Unies et l'OCDE, a réalisé des progrès notables. Le site SDMX (www.sdmx.org) rend compte de ces efforts et montre notamment comment les nouvelles technologies Internet peuvent améliorer la collecte, la compilation et la diffusion d'informations statistiques. Un nouveau forum technique, organisé dans le cadre de la banque de données

BRI, permettra de coordonner les besoins et les priorités SDMX des banques centrales.

Gouvernance de banque centrale

Les travaux de la BRI dans ce domaine ont pour objectif la compilation, l'analyse et la diffusion d'informations sur les questions institutionnelles et organisationnelles concernant les banques centrales. Ces travaux, qui n'ont pas de caractère normatif, admettent l'existence de fortes disparités de mandats et pouvoirs entre banques centrales. Ils sont réalisés par le biais du Réseau de gouvernance, qui rassemble plus de 40 grandes banques centrales et autorités monétaires, sous la conduite du Groupe de coordination composé de gouverneurs d'un large éventail de banques centrales représentatives.

Le Groupe de coordination aide la Banque à déterminer comment répondre au mieux aux diverses demandes d'information sur la gouvernance formulées par les banques centrales et examine des questions spécifiques intéressant les gouverneurs. Les thèmes abordés pendant l'exercice ont notamment porté sur : les modalités d'organisation de la fonction stabilité financière ; l'équilibre entre efficacité et efficacité dans les opérations financières ; la préparation et la mise en œuvre des stratégies. Conformément à l'avis du Groupe de coordination, la Banque accorde la priorité aux demandes qui sont essentielles au bon fonctionnement d'autorités monétaires indépendantes et responsables. La BRI met à la disposition des banques centrales, par voie électronique, les informations fournies par les membres du Réseau et leurs collègues.

Groupe des experts informaticiens des banques centrales des pays du G 10

En 2003, le Groupe des experts informaticiens (GEI) s'est attaché à améliorer les services informatiques et à en réduire le coût. Il a étudié différentes voies (externalisation, réorganisation du département et élaboration de plans informatiques en accord avec la stratégie de l'institution) et a analysé l'efficacité des programmes de maîtrise des coûts. Un des événements majeurs de l'exercice a été la tenue, à Mexico, d'un atelier avec les responsables informatiques des banques centrales d'Amérique latine et des Caraïbes, qui a porté sur les enjeux technologiques, la maîtrise des coûts et l'informatique au service des objectifs stratégiques.

Les réunions du GEI et de son Groupe d'étude sur les questions de sécurité ont montré que les banques centrales s'orientent vers des applications Internet, qui nécessitent des architectures et des techniques de sécurisation sophistiquées, notamment pour le chiffrement par clés publiques (*public key infrastructure*, PKI). Le Groupe d'étude a donc informé le GEI de l'évolution de la technologie PKI et de son utilisation dans les banques centrales, tout en notant, dans son rapport, qu'elle reste complexe et implique des frais administratifs importants. Les discussions ont indiqué que les banques centrales sont néanmoins prêtes à accepter une telle charge, qui répond à un réel besoin de sécurité. Parmi les autres thèmes abordés en 2003 figurent les procédures permettant une utilisation efficace et sûre de la messagerie

électronique et la mise en œuvre effective des programmes de continuité des opérations, dont la nécessité a été soulignée par l'épidémie de SRAS et les pannes de réseau électrique en Amérique du Nord et en Italie.

Audit interne

Depuis plusieurs années, les auditeurs internes des banques centrales se rencontrent périodiquement pour confronter leur expérience et analyser les nouveaux défis. Ainsi, la BRI a participé, en juin 2003, à la 17^e Conférence annuelle des responsables d'audit interne des banques centrales du G 10, organisée par la Deutsche Bundesbank et la BCE. Les principaux thèmes de discussion en étaient : gestion du risque opérationnel, gouvernance d'entreprise et informatique. Le groupe sur les questions d'audit informatique, dont le secrétariat est assuré par l'unité Audit interne de la BRI, a analysé l'accès à distance aux systèmes informatiques internes, les tests de pénétration des pare-feu et les méthodes permettant d'assurer la sécurité des systèmes d'exploitation. L'Audit interne a également coordonné les travaux d'un groupe de travail *ad hoc* du G 10 sur la continuité des opérations.

Conjointement avec le Bureau d'Asie, l'Audit interne a organisé en février 2004, à Hong-Kong RAS, la troisième réunion des responsables de l'audit interne des banques centrales et autorités monétaires de la région Asie-Pacifique, consacrée notamment aux meilleures pratiques de gestion de l'audit interne et à la gestion du risque d'entreprise.

Coopération avec les groupes de banques centrales

Depuis 1990, la BRI aide les banques centrales des principaux pays industrialisés à coordonner l'assistance et la formation techniques destinées à leurs homologues des économies en transition d'Europe centrale et orientale ainsi que de l'ex-Union soviétique. En 2003, une étude réalisée par les gouverneurs du G 10 a confirmé que cette démarche avait été très utile et que plusieurs de ces économies sortaient de la phase transitoire. Pour consolider ces résultats, le travail de coordination devrait néanmoins être poursuivi quelques années encore, mais avec une intensité moindre.

La BRI et son Institut pour la stabilité financière (ISF) ont à nouveau organisé plusieurs séminaires à l'Institut multilatéral de Vienne (IMV), destinés aux banques centrales et superviseurs des économies en transition. Compte tenu des progrès réalisés dans la région et de la création de l'ISF, la BRI cessera sa participation institutionnelle à l'IMV à compter d'août 2004 ; elle continuera néanmoins à lui déléguer des conférenciers et à organiser des séminaires.

La coopération avec les divers groupes régionaux de banques centrales permet de diffuser efficacement des informations sur les activités de la BRI et d'établir des relations avec les banques centrales qui ne participent pas directement à ces activités. Dans cet esprit, la Banque a tenu des réunions conjointes :

- plusieurs réunions avec SEACEN (South East Asian Central Banks), où la BRI a délégué des conférenciers ;

- un séminaire avec SAARCFINANCE, organe de la South Asian Association for Regional Cooperation ayant pour objet de favoriser la coopération entre les banques centrales de la région ;
- une réunion conjointe avec les banques centrales de la SADC (Southern African Development Community), début 2004 ;
- des rencontres occasionnelles avec le CEMLA (Centro de Estudios Monetarios Latinoamericanos), aux séminaires et ateliers duquel la BRI envoie également des conférenciers.

La BRI a continué d'aider le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG), dans le cadre d'un programme parrainé, entre autres, par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Plusieurs experts de la BRI ont également apporté leur concours à des formations organisées par le MEFMI (Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa).

Bureaux de représentation

Les Bureaux de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie) et pour les Amériques (Bureau des Amériques) constituent les pivots de l'action de la BRI dans leurs régions respectives. Ils ont pour mission de renforcer les relations et de promouvoir la coopération entre la BRI et les banques centrales, autorités monétaires et instances de contrôle. Leurs principales tâches consistent à : améliorer l'échange d'informations et de données ; faciliter l'organisation de réunions et séminaires ; contribuer aux travaux de recherche financière et économique de la Banque sur la région Asie-Pacifique et les Amériques. Les thèmes traités durant l'année ont été les suivants : caractéristiques des mouvements de capitaux ; conséquences domestiques des importantes réserves de change ; incidence des accords de libre-échange sur les accords de coopération pour une monnaie commune. Les Bureaux ont en outre fait bénéficier de leur expertise diverses manifestations de la BRI, notamment celles organisées par l'ISF, les groupes régionaux de banques centrales et certaines banques centrales à titre individuel.

Dans leur région, les Bureaux contribuent à la distribution des services bancaires BRI et apportent une assistance, par des visites périodiques, aux responsables de la gestion des réserves des banques centrales. En Asie, la salle des opérations de Trésorerie régionale ouverte en 2000 a encore amélioré le niveau des services à la clientèle, en élargissant l'offre dans la région.

Pendant l'exercice, le *Bureau d'Asie* a continué d'offrir des services de secrétariat au Comité consultatif Asie (CCA), organe de communication essentiel entre les banques centrales locales membres et le Conseil d'administration et la Direction de la BRI. La salle des opérations a permis d'augmenter et de diversifier les investissements dans la région. En juillet 2003, les 11 banques centrales de l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks and Monetary Authorities) ont institué le Fonds obligataire Asie et décidé d'y investir environ \$1 milliard de réserves de change. Elles en ont confié la gestion à la BRI et c'est la salle des opérations du Bureau

d'Asie qui a réalisé la plupart des acquisitions. L'unité Trésorerie régionale a en outre organisé deux séminaires destinés à des gestionnaires de réserves, l'un à Penang, en Malaysia, en octobre 2003 et l'autre à Hong-Kong RAS, en mars 2004.

Le Bureau d'Asie a organisé et facilité une série de réunions de haut niveau, notamment à Hong-Kong, parfois conjointement avec des banques centrales et d'autres institutions de la région.

- En juin 2003, conjointement avec la Banque de Thaïlande, puis en décembre, le Bureau a apporté son soutien au Forum EMEAP de responsables de la mise en œuvre de la politique de change issus de banques centrales de la région et d'instituts d'émission dont la monnaie joue un rôle international.
- En décembre 2003 et mars 2004, les économistes du Bureau ont organisé, avec l'Université de Corée, un atelier de travail (Hong-Kong) et une conférence (Séoul) sur les marchés obligataires en Asie, qui ont réuni banquiers centraux, responsables des Finances, opérateurs de marché et universitaires.
- La sixième Réunion spéciale des gouverneurs des banques centrales d'Asie s'est tenue à Hong-Kong en février 2004 : elle a examiné la situation économique et évalué les raisons qui poussent à l'accumulation de réserves officielles.
- En février également, le Bureau s'est joint à l'ISF et à la Banque de Thaïlande pour organiser une conférence sur les banques en difficulté et les crises systémiques, où a été présentée une étude comparative des sociétés de gestion d'actifs de la région.
- En février encore, le Bureau a accueilli la réunion des auditeurs internes des banques centrales, organisée par la BRI. De plus, il a préparé une rencontre des experts juristes, conjointement avec l'Autorité monétaire de Hong-Kong.

Durant sa première année complète d'activité, le *Bureau des Amériques* s'est distingué par de nombreux contacts avec les banques centrales de son ressort et par une étroite coopération avec les autorités bancaires et prudentielles régionales. Depuis son inauguration en novembre 2002, à Mexico, il a accueilli ou coorganisé plusieurs réunions de hauts responsables de banques centrales.

- En septembre 2003 s'est tenue une réunion spéciale des économies ouvertes de petite taille, suivie par de hauts représentants de 9 banques centrales.
- En décembre 2003, le Groupe des experts informaticiens des banques centrales des pays du G 10 a tenu sa séance à Mexico, avec un atelier à l'intention des experts de banques centrales locales.
- En février 2004, en coopération avec le siège, un Séminaire sur la gestion de réserves officielles des Amériques a rassemblé des participants de 17 banques centrales de la région, 3 banques centrales d'Europe et le Fonds latino-américain de réserve.

Institut pour la stabilité financière

L'ISF a pour mandat d'œuvrer au renforcement des systèmes et établissements financiers dans le monde, en améliorant en premier lieu la surveillance prudentielle : il s'en acquitte à travers un programme intensif de diffusion des normes et meilleures pratiques, et en apportant son assistance sur une vaste gamme de questions prudentielles essentielles.

Une grande partie de ses travaux demeure liée au nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres (Bâle II). Ainsi, pour faciliter la mise au point de sa stratégie globale d'assistance en la matière, l'ISF a réalisé récemment une étude destinée à connaître les projets de près de 120 pays concernant la mise en œuvre de Bâle II et leurs besoins en ressources supplémentaires.

Tant à Bâle que dans un cadre régional, l'ISF a poursuivi son programme de réunions et séminaires de haut niveau destinés aux superviseurs des secteurs de la banque et de l'assurance du monde entier, dans le but de favoriser les contacts et la coopération transfrontières. Durant l'année écoulée, l'Institut a organisé 55 événements sur un large éventail de sujets ; plus de 1 600 représentants de banques centrales et d'instances prudentielles y ont participé. En outre, le personnel de l'ISF a présenté des exposés sur une grande variété de thèmes similaires lors de nombreuses conférences et réunions tenues par des tiers à travers le monde.

Un nouveau projet d'envergure, FSI Connect, sera lancé mi-2004. Instrument en ligne, spécifiquement conçu pour informer un nombre élevé de superviseurs bancaires, à tout niveau de compétence et d'expérience, il proposera des cours sur les grands aspects de la gestion des risques (de crédit, de marché, opérationnel) et sur l'adéquation des fonds propres (Bâle II). Des formations sur toute une série d'autres thèmes liés à la surveillance bancaire viendront s'y ajouter au fur et à mesure. Le contenu est préparé par des spécialistes des divers sujets, en étroite collaboration avec d'autres spécialistes de la BRI ainsi qu'avec un réseau d'experts des autorités prudentielles et d'organisations internationales. Les activités de l'ISF seront complétées par cet outil puissant, qui permettra de toucher la plus large audience.

Rôle des comités permanents dans la promotion de la stabilité financière

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Pendant l'exercice, le Comité de Bâle, présidé par Jaime Caruana, Gouverneur de la Banque d'Espagne, a poursuivi ses efforts visant à renforcer le contrôle bancaire, améliorer la transparence de la communication financière et encourager les banques à développer la gestion des risques.

Une nouvelle norme internationale de fonds propres

Le Comité de Bâle s'est tout particulièrement attaché à trouver des solutions à la plupart des problèmes liés à l'élaboration d'un nouveau dispositif international de normes de fonds propres réglementaires (communément

appelé Bâle II). Les efforts du Comité ont été facilités par l'aide reçue d'autres instances prudentielles et de l'ensemble du secteur bancaire dans le monde. Plus de 200 parties concernées ont en effet fait part de leurs commentaires sur le troisième document consultatif publié en avril 2003, la plupart témoignant un large soutien à la structure de Bâle II, à ses initiatives en faveur d'une meilleure gestion des risques et à l'équilibre qu'il ménage entre surveillance prudentielle et discipline du marché, pour garantir l'adéquation des fonds propres.

Le processus a permis de cerner les questions en suspens : spécifications techniques des méthodes de mesure internes (traitement des pertes attendues/non attendues, notamment) ; expositions sur opérations de titrisation ; prise en compte de certaines pratiques et techniques de mesure et de gestion du risque opérationnel ou du risque de crédit. Ces questions ont constitué l'essentiel des activités du Comité et de ses groupes de travail au cours de l'exercice. Dès l'automne 2003, le Comité avait, dans nombre de cas, trouvé des solutions possibles et en publiait le détail en janvier 2004 dans trois documents techniques. Réuni début mai 2004, le Comité a résolu les quelques questions techniques encore ouvertes, comme le traitement des lignes non utilisées sur crédits renouvelables accordés aux particuliers. Le texte complet du nouveau dispositif paraîtra fin juin 2004. Il servira de base, dans chaque pays, aux processus réglementaires nationaux et aux préparatifs de la profession, en vue d'une application à partir de fin 2006 dans les pays membres. Les méthodes les plus avancées seront soumises à une analyse d'impact et/ou application parallèle pendant une année supplémentaire, jusqu'à fin 2007.

Compte tenu de ces progrès, le Comité a porté ses efforts sur la préparation des superviseurs et des établissements à la mise en œuvre du dispositif révisé, par l'intermédiaire du Groupe pour l'application de l'accord (GAA), qui a coordonné les échanges sur les questions pratiques et sur les stratégies suivies. Afin d'inciter les organisations bancaires de dimension internationale à appliquer Bâle II de manière homogène, le GAA a publié deux séries de lignes directrices, *High-level principles for the cross-border implementation of the New Accord* (août 2003) et *Principles for the home-host recognition of AMA (advanced measurement approach) operational risk capital* (janvier 2004). Il a en outre veillé à renforcer les relations du Comité avec d'autres autorités de contrôle, organisant, par exemple, trois réunions avec les superviseurs d'importants pays non membres ; il coordonne actuellement plusieurs études de cas sur de grandes banques mondiales, réalisées par leurs superviseurs principaux (dont certains de pays non membres).

Comptabilité, audit et conformité

Le débat public sur la gouvernance d'entreprise, ravivé par les récentes annonces de fraude, a clairement montré que l'intégrité de marchés ouverts requiert de saines normes de comptabilité et d'audit. Bien que la définition de telles normes ne soit pas de son ressort, le Comité est conscient que la transparence de la communication financière renforce la discipline de marché et, de ce fait, la solidité du système bancaire. Pour encourager les efforts en ce

sens et évaluer les pratiques actuelles, le Comité a publié, en mai 2003, son enquête périodique sur l'information financière des banques, passant cette fois en revue les rapports annuels de 54 d'entre elles.

Le Comité reconnaît que, de leur côté, les autorités de contrôle doivent s'appuyer sur les normes mondiales de comptabilité et d'audit, en cours d'élaboration. Pour contribuer à ce mouvement, le Comité participe aux travaux des organes consultatifs de l'International Accounting Standards Board (IASB) et de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). Il s'est également efforcé de formuler des recommandations à l'intention des autorités de contrôle et des banques sur ces nouvelles normes financières, et a invité les organismes mentionnés ci-dessus à lui faire part de leurs commentaires sur ses propres projets liés à la comptabilité et à l'audit.

Des événements récents ont montré les conséquences désastreuses en termes de pertes financières et d'atteinte à la réputation que peuvent subir les entreprises qui ne se conforment pas strictement aux normes de communication, de comptabilité et d'audit. Pour éviter de tels risques, les banques doivent s'assurer qu'elles sont en conformité avec toutes les exigences légales, réglementaires et comptables ainsi qu'avec les stratégies établies par leur conseil d'administration et par leurs dirigeants. À cet effet, le Comité a publié pour consultation, en août 2003, un document préparatoire sur la nécessité, pour les banques à réseau mondial, d'évaluer globalement l'application des règles d'identification de la clientèle, afin de réduire le risque de se trouver impliquées dans des opérations de blanchiment et/ou de financement du terrorisme. En octobre, il a soumis à consultation un document décrivant les attentes des autorités de contrôle dans le domaine de la conformité.

Autres questions bancaires et prudentielles

Durant l'exercice, le Comité a examiné d'autres questions bancaires et prudentielles, qui ont fait l'objet de publications. Deux rapports définitifs ont été diffusés sur la finance électronique ou en ligne : *Risk management principles for electronic banking* et une étude connexe sur la gestion et le contrôle des opérations bancaires transfrontières de nature électronique. Il a également publié, pour commentaires, un document, *Principles for the management and supervision of interest rate risk*, révisé pour incorporer les progrès réalisés dans la gestion du risque de taux d'intérêt et les commentaires émis par les banques à cet égard au cours de la troisième phase de consultation sur Bâle II.

Comité sur le système financier mondial

Forum des banques centrales, le CSFM a pour mandat d'évaluer les marchés financiers mondiaux pour y déceler les sources potentielles de tensions, d'améliorer la compréhension de leurs mécanismes et de leur structure fondamentale, et de promouvoir leur bon fonctionnement et leur stabilité. Le CSFM est présidé par Roger W. Ferguson Jr., Vice-Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale.

Au cours de l'exercice, le suivi des marchés financiers a privilégié plusieurs aspects marquants. Le Comité a cherché à tirer les enseignements de la volatilité observée mi-2003, notamment en ce qui concerne la dynamique des ajustements de taux d'intérêt. Il a examiné les conséquences du faible niveau des taux pour la stabilité financière, s'interrogeant sur la possibilité qu'il contribue à la hausse des prix des actifs sur les marchés des obligations, des actions et de l'immobilier, ainsi qu'au très net resserrement des primes pour les entreprises et les émetteurs souverains. Il a en outre accordé une grande attention à l'accumulation importante de réserves de change et ses implications pour plusieurs marchés financiers.

Afin de favoriser une meilleure compréhension des mécanismes et de la structure des marchés financiers, le CSFM a publié, en mars 2004, un rapport de travail intitulé *Foreign direct investment in the financial sector of emerging market economies*. Ce rapport analyse la problématique de l'investissement direct étranger et ses conséquences pour les investisseurs, les pays concernés et le système financier mondial. Des ateliers régionaux de suivi auront lieu en Corée, au Mexique et en Pologne. Le CSFM a également examiné les caractéristiques de divers marchés hypothécaires nationaux ; une étude portant sur le Danemark, publiée dans le *Rapport trimestriel BRI* de mars 2004, a été préparée à cette fin.

Les membres du CSFM ont en outre rencontré les hauts dirigeants de plusieurs grands conglomérats financiers afin de mieux comprendre comment les modifications du mode de prise de décision (en matière de gestion des risques et d'allocation des fonds propres, par exemple) pourraient affecter les performances du système financier mondial.

Des travaux sont en cours sur le rôle de la notation dans les marchés d'instruments financiers structurés, en rapide évolution. Un groupe de travail, créé en mai 2003, cherche entre autres à mieux décrire le processus de notation et à déterminer les conséquences de l'essor de ces instruments pour les banques centrales, au regard de leurs responsabilités en matière de stabilité financière.

Suite aux travaux du Comité sur le transfert du risque de crédit (rapport publié en janvier 2003), un modèle de collecte des données relatives aux contrats dérivés sur défaut a été mis au point. Il est proposé que les modalités de déclaration soient semblables à celles de l'étude semestrielle BRI sur les dérivés de gré à gré, avec des informations sur les encours notionnels et les valeurs de marché, les caractéristiques des risques transférés et l'identité des agents cédant et endossant le risque.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

Le CSPR a contribué au renforcement de l'infrastructure des marchés financiers par la promotion de systèmes de paiement et de règlement sûrs et efficaces. Au cours de l'exercice, le Comité, présidé par Tommaso Padoa-Schioppa, membre du Directoire de la BCE, a renforcé sa coopération avec d'autres institutions et groupements internationaux.

En août 2003, le CSPR a publié un rapport intitulé *The role of central bank money in payment systems*, qui cherche à voir si les vastes mutations des systèmes de paiement à l'œuvre depuis près de dix ans ont préservé un équilibre adéquat entre l'utilisation de monnaie de banque centrale et l'emploi de monnaie par les banques commerciales dans le système de paiement.

Le rapport montre, parmi les banques centrales du CSPR, une large convergence en ce qui concerne leurs objectifs ainsi que les grandes orientations de leur politique relative au rôle de la monnaie de banque centrale dans les systèmes de paiement, mais aussi, souvent, des divergences dans leur mise en œuvre. Par l'exposé de ces similitudes et de ces différences, le rapport vise à établir à la fois un corpus factuel utile et un cadre analytique solide favorisant la prise de conscience de cette problématique essentielle et le débat sur ce sujet.

En mars 2004, le CSPR et le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ont publié un rapport consultatif intitulé *Recommendations for Central Counterparties*. Une contrepartie centrale (CCP) bien conçue et dotée de mécanismes adéquats de gestion des risques réduit les expositions de ses participants et contribue à l'objectif de stabilité financière. Simultanément, elle concentre en elle les risques et la responsabilité de leur gestion. L'efficacité de son dispositif de contrôle des risques et l'adéquation des ressources financières dont elle dispose sont donc essentielles pour l'infrastructure des marchés qu'elle dessert. Alors que les marchés financiers s'apprêtent à développer les CCP et à en diversifier les services, le rapport émet des recommandations pour la gestion des principaux risques auxquels elles sont exposées. Il présente également une méthodologie pour évaluer l'application de ces recommandations. La publication du rapport définitif est attendue d'ici la fin de l'année.

Le CSPR a continué de suivre les produits de monnaie électronique ainsi que les questions qu'ils peuvent susciter. Comme, dans ce domaine, les paiements via Internet et par téléphone mobile ont connu une forte progression, le CSPR a décidé de les inclure dans son étude intitulée *Survey of developments in electronic money and internet and mobile payments*, publiée en mars 2004. Cette étude couvre 95 pays ou territoires et recense les politiques adoptées par les diverses autorités concernées, notamment les banques centrales.

La mise en œuvre de sa stratégie de réduction du risque de règlement dans les opérations de change, approuvée par les gouverneurs du G 10, demeure l'un des grands axes des travaux du Comité, qui continue, à cet effet, de suivre et d'encourager les initiatives du secteur privé dans ce domaine.

Le CSPR a également poursuivi ses efforts pour renforcer sa coopération avec les banques centrales hors G 10 et en élargir la portée, en particulier dans les économies émergentes. Le secrétariat du Comité a notamment participé à la préparation des études de référence sur les systèmes de paiement dans divers pays, rédigées par les banques centrales respectives. Il a également prêté son assistance et son savoir-faire lors d'ateliers et de séminaires

organisés par la BRI, en collaboration avec des groupes régionaux de banques centrales, sur des questions liées aux systèmes de paiement.

Comité des marchés

Lors de ses réunions bimestrielles, le CM a examiné l'évolution des changes et des marchés financiers connexes. Conformément à l'usage établi, le Comité, qui réunit de hauts responsables des opérations de marché des banques centrales du G 10, a également invité en plusieurs occasions des représentants d'autres grands pays à se joindre aux débats. Il a étudié à diverses reprises les thèmes suivants :

- influence des déséquilibres de la balance des paiements courants sur les principaux cours de change ;
- recherche de rendement dans un environnement de faibles taux d'intérêt ;
- accumulation de réserves de change à l'échelon mondial ;
- implications des engagements de politique économique implicites ou explicites pour les marchés financiers.

Les membres du CM se sont également penchés sur des sujets plus spécifiques : implications de l'élargissement de l'Union européenne pour l'union monétaire et les marchés financiers ; questions techniques relatives aux plateformes électroniques de négociation de change ; causes possibles des récentes variations des volumes de change au comptant selon les monnaies.

Sheryl Kennedy, Sous-gouverneur de la Banque du Canada, préside le Comité depuis mai 2003.

Groupe de dissuasion de la contrefaçon

Le GDC est mandaté par les gouverneurs des banques centrales du G 10 pour étudier les nouvelles menaces sur la sécurité des billets de banque et proposer des contre-mesures à mettre en place par les instituts d'émission. La BRI a continué d'apporter son assistance au GDC en accueillant son secrétariat et en lui servant d'agent dans ses relations contractuelles.

En mars 2004, le GDC a annoncé qu'il avait développé un système de dissuasion de la contrefaçon fondé sur des technologies destinées à empêcher l'acquisition ou la reproduction, au moyen d'ordinateurs individuels ou outils d'imagerie numérique, de l'image de billets de banque protégés.

Contributions générales de la BRI à la coopération financière internationale

Groupe des Dix

Au cours de l'exercice, la Banque a contribué activement, aux côtés du FMI et de l'OCDE, aux travaux des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des pays du G 10, de leurs suppléants et des groupes de

travail constitués sous leur égide, en qualité d'observateur et à travers des services de secrétariat.

Le G 10 a continué l'examen des progrès réalisés en vue de l'incorporation, dans les obligations d'émetteurs souverains, de clauses d'action collective, dont les principales caractéristiques avaient été établies en 2002 par son Groupe de travail sur les dispositions contractuelles. En septembre 2003, les ministres et gouverneurs du G 10 ont invité leurs suppléants à analyser et suivre l'exposition financière du FMI et d'autres institutions financières internationales.

Forum sur la stabilité financière

Le FSF s'emploie à favoriser la stabilité financière internationale par l'intensification des échanges d'informations et de la coopération en matière de contrôle et de surveillance. Il rassemble périodiquement les autorités nationales (ministères des Finances, banques centrales et autorités de contrôle) chargées de la stabilité financière, mais aussi de hauts responsables d'institutions financières internationales, d'instances internationales élaborant des recommandations prudentielles ainsi que des groupes d'experts des banques centrales. La BRI abrite le secrétariat du FSF, dont le personnel est détaché par les pays et institutions membres. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site www.fsforum.org.

Le FSF consacre essentiellement ses réunions semestrielles à l'examen de grands thèmes : évolution conjoncturelle ; sources structurelles de fragilité financière ; actions qui s'imposent pour y faire face. Le Forum se veut également lieu d'échange de vues et outil de coordination des travaux visant à renforcer les systèmes financiers. Il organise des rencontres régionales pour élargir les contacts et permettre aux participants des diverses régions de faire part de leurs observations sur ses travaux. De surcroît, le président du Forum, dans le cadre de son comité consultatif, organise des séances régulières d'échange de vues auxquelles sont invités des représentants du secteur privé ainsi que d'autres observateurs.

Les réformes nécessaires, tant au niveau national qu'international, pour restaurer la confiance dans le dispositif de communication financière, après les récents scandales concernant certaines entreprises qui ont été défaillantes dans ce domaine et dans leur comptabilité, restent un thème central des dernières réunions. Dans le cadre de ses initiatives destinées à renforcer les fondements du marché, le FSF s'est efforcé de promouvoir une certaine harmonisation internationale et intersectorielle, notamment concernant le rôle et le fonctionnement des agences de notation. Il a en particulier veillé à renforcer la fonction d'audit par la mise en place d'un contrôle public des auditeurs, au niveau national, et par le développement de la normalisation, à l'initiative de la profession, au niveau international.

Le FSF a continué de suivre les progrès réalisés pour renforcer la surveillance et la réglementation prudentielles des places franches financières ainsi que leurs pratiques en matière d'échange d'informations. Il a également œuvré à l'amélioration de la transparence dans le secteur de la réassurance,

appelant à accroître la fréquence et le contenu quantitatif et qualitatif de la communication financière des réassureurs et des assureurs.

Par ailleurs, le Forum s'est intéressé de près au mécanisme de transfert du risque de crédit, qui retient l'attention sous deux aspects différents : les autorités de contrôle bancaire sont essentiellement concernées par la réalité et l'étendue du transfert ; les organes de protection des investisseurs ou des assurés sont préoccupés par le fait que les établissements sous leur contrôle sont souvent des acheteurs de risque. Après des études préliminaires du CSFM et de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), un examen approfondi des risques concernés est actuellement mené par l'Instance conjointe Comité de Bâle-OICV-AICA. Il devrait permettre de formuler des recommandations pratiques à l'intention des autorités financières pour les aider à surveiller l'évolution du marché et à évaluer les risques encourus par les établissements sous leur contrôle.

Tout au long de l'exercice financier, le FSF a, comme à l'accoutumée, fait part aux ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales du G 7, ainsi qu'au Comité monétaire et financier international du FMI, de ses avis sur les sources de fragilité financière et sur diverses questions.

Association internationale des contrôleurs d'assurance

L'AICA a pour objet de contribuer à la stabilité financière mondiale en améliorant la surveillance du secteur de l'assurance par l'élaboration de normes prudentielles, une assistance mutuelle et des échanges d'informations entre membres sur leurs expériences respectives. En collaboration avec d'autres organes de réglementation internationale (dans le cadre de l'Instance conjointe), l'AICA a contribué à élaborer des principes pour la surveillance des conglomérats financiers. En outre, elle participe activement aux travaux du FSF. La BRI accueille le secrétariat de l'AICA depuis son installation à Bâle, en janvier 1998. Des informations sont disponibles sur le site www.iaisweb.org.

Au cours de l'exercice, l'AICA a publié un grand nombre de documents normatifs. À la lumière des enseignements tirés des exercices d'autoévaluation de ses membres, l'AICA a revu et étoffé son document *Insurance Core Principles and Methodology*, qui présente de nouvelles recommandations pour un fonctionnement efficace des systèmes de surveillance dans le monde. Elle a également publié les documents intitulés *Insurance Core Principles on Corporate Governance* et *Supervisory Standard on Supervision of Reinsurers*. Elle travaille actuellement à la rédaction de normes, recommandations ou notes de synthèse sur une vaste gamme de questions relatives à la communication financière, la gestion des risques, l'adéquation des fonds propres et la surveillance des assureurs et des réassureurs.

Le FSF ayant exprimé des préoccupations à propos de sources potentielles de fragilité sur les marchés mondiaux de la réassurance, eu égard à leurs liens avec d'autres secteurs, l'AICA a présenté, en mars 2004, son rapport définitif sur l'élaboration d'un dispositif visant à améliorer la

transparence et la communication financière en l'orientant davantage sur la gestion des risques.

L'AICA participe également au projet de l'IASB sur l'assurance ; elle a, en particulier, soumis ses commentaires sur l'Exposé-sondage ED 5 concernant les contrats d'assurance. Elle collabore étroitement, en outre, avec le GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux) dans ses initiatives contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Conjointement avec l'ISF et les autorités nationales de surveillance de l'assurance, l'AICA a organisé de nombreux séminaires et programmes de formation, et a fourni une assistance pour aider les contrôleurs d'assurance à mettre en œuvre ses normes prudentielles.

Association internationale de protection des dépôts

Créée en mai 2002, cette association (International Association of Deposit Insurers, IADI) a ouvert son siège à la BRI en octobre 2002 et regroupe 51 organismes (dont 34 membres à part entière), y compris certaines banques centrales intéressées à promouvoir ou maintenir des systèmes d'assurance ou de garantie des dépôts efficaces.

L'IADI vise plusieurs objectifs :

- améliorer la compréhension de sujets d'intérêt commun en matière de protection des dépôts ;
- formuler des recommandations pour renforcer l'efficacité des systèmes de protection des dépôts, notamment en fournissant des avis pragmatiques de caractère non normatif pour la mise en place ou le perfectionnement de tels systèmes ;
- faciliter la mise en commun et l'échange d'expertise et d'informations grâce à des programmes de formation et de développement ;
- mener des recherches sur des questions liées à la protection des dépôts.

Durant sa deuxième année d'existence, l'IADI a continué de favoriser les contacts internationaux entre les organismes de garantie des dépôts et d'autres parties intéressées. La deuxième conférence de l'IADI, tenue en octobre 2003 à Séoul (Corée), a réuni des responsables de 52 pays sur le thème de l'efficacité de la protection des dépôts par l'amélioration de la gouvernance. L'IADI a également achevé une importante étude des facteurs influençant la conception des systèmes de protection des dépôts dans plusieurs pays et élaboré des recommandations sur l'utilisation d'un régime de primes différenciées.

À l'échelon régional, l'IADI a organisé des réunions en Asie et dans les Caraïbes. Elle a également participé au Dialogue d'orientation sur l'assurance-dépôts de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), présidé par la Société d'assurance-dépôts du Canada et accueilli par la Banque centrale de Malaysia en février 2004. Par ailleurs, en collaboration avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, elle a organisé un séminaire à l'intention de responsables de pays de l'ouest des Balkans.

L'IADI présente ses activités sur son site (www.iadi.org) et dans sa lettre mensuelle. Elle a également publié un manuel de formation, largement diffusé auprès des organismes de garantie des dépôts.

Services financiers de la Banque

Services bancaires

La Banque propose une gamme étendue de services financiers pour aider les banques centrales et autres autorités monétaires officielles à gérer leurs réserves de change. Sa clientèle compte actuellement 140 institutions environ, parmi lesquelles diverses institutions financières internationales.

Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au siège, à Bâle, et l'autre dans le Bureau d'Asie à Hong-Kong RAS. Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d'intermédiation de crédit de la Banque, qui s'appuient sur un dispositif rigoureux de gestion interne des risques. Conformément aux meilleures pratiques, une unité de contrôle des risques indépendante, sous l'autorité directe du Directeur Général Adjoint – et, par son intermédiaire, du Directeur Général – surveille les risques de crédit, de liquidité, de marché et opérationnel.

La Banque cherche constamment à ajuster son offre de produits pour l'adapter de la manière la plus efficace aux besoins des banques centrales. Sa gamme classique de produits du marché monétaire se compose de comptes à vue/à préavis et de dépôts à terme. Aux banques centrales de plus en plus soucieuses de la rentabilité de leurs actifs en devises, la Banque propose deux instruments financiers qui sont négociables (à l'achat et à la vente) directement auprès d'elle :

- FIXBIS (Fixed-Rate Investment at the BIS), placement à taux fixe d'une très grande souplesse, qui permet aux banques centrales de gérer plus activement leurs liquidités ;
- MTI (Medium-Term Instrument), produit de la Banque dont la durée peut atteindre jusqu'à 10 ans ; il s'adresse aux banques centrales désireuses de gérer leurs réserves de change à plus long terme. La Banque a récemment créé un MTI assorti d'une option de remboursement anticipé.

En outre, la Banque réalise des opérations de change et sur or pour le compte de sa clientèle.

La BRI offre des services de gestion d'actifs sur titres d'émetteurs souverains et créances de première qualité, sous différentes formes : mandat spécifique de gestion de portefeuille négocié entre la Banque et une banque centrale, ou fonds de placement à capital variable permettant à deux ou plusieurs parties d'investir dans un fonds commun. En juillet 2003, les 11 banques centrales et autorités monétaires membres de l'EMEAP ont lancé le Fonds obligataire Asie (Asian Bond Fund), pool d'investissement dont le montant souscrit dépasse légèrement \$1 milliard. La Banque gère ce fonds par

rapport à une référence spécifique, composée de titres d'émetteurs souverains et quasi souverains des économies de l'EMEAP (à l'exclusion de l'Australie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande).

À l'occasion, la Banque accorde aux banques centrales des crédits à court terme, en principe assortis de garanties. Elle assure également des fonctions de mandataire (*trustee*) et d'agent détenteur de sûretés (infra).

Opérations du Département bancaire en 2003/04

Le bilan de la Banque a progressé de DTS 18,3 milliards sur l'exercice, soit une augmentation de 12,2 %, et s'est établi à DTS 167,9 milliards le 31 mars 2004. Pour la quatrième clôture consécutive, il inscrit un nouveau record. Son expansion aurait été encore plus marquée si le dollar EU ne s'était pas déprécié par rapport au DTS ; à change constant pendant l'exercice, le bilan aurait été majoré de DTS 3,9 milliards.

Le bilan s'est d'abord contracté en début d'exercice, mais d'importants dépôts de la clientèle l'ont porté à un sommet de DTS 159,6 milliards vers la fin de juillet 2003. Un recul au cours des mois ultérieurs a été ensuite largement inversé et le bilan a enregistré successivement de nouveaux maximums entre novembre 2003 et fin mars 2004. Un record absolu de DTS 171,7 milliards, atteint le 12 mars, a été suivi d'une légère contraction durant les deux dernières semaines de l'exercice.

Passif

Une part importante du passif de la Banque représente des dépôts reçus de la clientèle, en monnaies essentiellement, le solde étant constitué en or. Le 31 mars 2004, ces dépôts (hors opérations de pension) se chiffraient à DTS 140,4 milliards, contre DTS 128,5 milliards un an auparavant.

Les dépôts en monnaies de la clientèle ont augmenté, pour atteindre DTS 133,2 milliards, après DTS 122,5 milliards à la fin de l'exercice précédent. Leur composition par monnaie a sensiblement changé au cours de l'exercice : au 31 mars 2004, la part du dollar représentait 62,4 %, contre 67,1 % un an auparavant. La clientèle a accru ses dépôts dans l'ensemble des grandes monnaies de réserve, les placements hors dollar, en particulier en euros et en livres sterling, ayant progressé beaucoup plus vivement. En revanche, l'expansion des dépôts en or, passés de DTS 6,0 milliards à DTS 7,3 milliards, s'explique essentiellement par des facteurs de valorisation (hausse du cours de l'or), le niveau des dépôts reçus des banques centrales restant pratiquement inchangé.

L'augmentation de DTS 10,6 milliards des dépôts en monnaies de la clientèle s'explique par la croissance des soldes en compte courant et des instruments négociables du marché monétaire. Les encours des comptes à vue/à préavis ont presque doublé durant l'exercice, et les souscriptions de FIXBIS ont progressé de 11,1 %. En revanche, les placements en dépôts à terme se sont contractés de 8,3 %. Dans l'ensemble, ces mouvements dénotent peut-être un report sur la liquidité en anticipation d'une hausse

des taux d'intérêt. Le montant des souscriptions de MTI n'a guère varié, à DTS 41,2 milliards (DTS 41,7 milliards l'an passé) ; avec un encours qui représente près d'un tiers du total des apports en monnaies, les MTI constituent le principal instrument de dépôt.

La répartition géographique des placements correspondant aux dépôts en monnaies de la clientèle indique que la demande émanant d'Asie a été particulièrement soutenue au cours de l'exercice.

Actif

Les actifs de la BRI prennent essentiellement la forme de placements auprès de banques commerciales de tout premier rang bénéficiant d'une haute notoriété internationale ainsi que d'acquisitions (achats fermes ou prises en pension) de titres souverains et quasi souverains. La Banque gère avec une grande prudence son risque de crédit : au 31 mars 2004, 99,6 % de ses actifs étaient assortis d'une note égale ou supérieure à A (note 30.F. des états financiers).

Les avoirs sous forme de dépôts en monnaies et de titres, y compris titres pris en pension, se chiffraient à DTS 153,7 milliards le 31 mars 2004, contre DTS 134,7 milliards un an auparavant. Ces fonds supplémentaires ont été investis en bons du Trésor, dépôts à terme auprès de banques et prises en pension, dont le montant total a progressé de DTS 28,5 milliards, pour atteindre DTS 120,2 milliards. En revanche, l'encaisse s'est réduite de DTS 4,3 milliards et les portefeuilles de titres à revenu fixe se sont contractés de DTS 5,2 milliards. Les actifs en or de la Banque sont passés de DTS 7,5 milliards à DTS 9,1 milliards, sous l'effet de la hausse du cours de l'or. La part des titres d'émetteurs souverains et quasi souverains a continué de s'accroître, atteignant 38,5 % de l'actif total au 31 mars 2004, contre approximativement un tiers l'an passé.

La Banque utilise divers instruments dérivés pour optimiser la gestion de ses actifs et passifs (note 6 des états financiers). Pour l'essentiel, il s'agit d'instruments simples, notamment swaps de taux d'intérêt et contrats à terme.

Fonctions d'agent et de mandataire (trustee)

Mandataire (trustee) d'emprunts publics internationaux

Durant l'exercice, la Banque a continué de remplir ses fonctions de mandataire pour les obligations de consolidation 1990–2010 des Emprunts Dawes et Young (pour des informations détaillées, se reporter au *63^e Rapport annuel*, juin 1993). La Deutsche Bundesbank, en tant qu'agent payeur, a notifié à la Banque que la Bundeswertpapierverwaltung (BWV – Administration fédérale allemande des titres) avait fait procéder, en 2003, à un versement d'approximativement €5,2 millions à titre de remboursement du principal et de paiement d'intérêts. Les valeurs d'encaissement et autres précisions ont été publiées par la BWV dans le *Bundesanzeiger* (Journal officiel).

S'agissant de l'application de la clause de garantie de change pour l'Emprunt Young par la BWV, la Banque a maintenu les réserves qu'elle a formulées (précisées dans le *50^e Rapport annuel*, juin 1980), qui s'étendent également aux obligations de consolidation 1990–2010.

Agent de séquestre

En vertu d'une Convention de séquestre en date du 13 août 2003, la BRI agit en qualité d'agent de séquestre, détenant des fonds et les libérant sous certaines conditions, en relation avec une transaction concernant une action judiciaire intentée aux États-Unis à l'encontre des divers défendeurs libyens par les familles des 270 personnes tuées dans la catastrophe du vol Pan Am 103 au-dessus de Lockerbie, Écosse, le 21 décembre 1988.

Agent détenteur de sûretés

En vertu de plusieurs contrats, la BRI agit en qualité d'agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur placement pour le compte des porteurs de certaines obligations souveraines en devises émises dans le cadre d'accords de restructuration de la dette extérieure. Les contrats de nantissement en cours concernent les obligations du Brésil (*64^e Rapport annuel*, juin 1994), du Pérou (*67^e Rapport annuel*, juin 1997) et de la Côte d'Ivoire (*68^e Rapport annuel*, juin 1998).

Aspects institutionnels et administratifs

Élargissement de l'actionnariat

Pour renforcer encore la coopération entre banques centrales, le Conseil d'administration a décidé, le 29 juin 2003, de proposer à six nouvelles banques centrales de devenir membres de la Banque conformément aux articles 6 et 8(3) des Statuts. La Banque d'Algérie, la Banque centrale du Chili, la Banque d'Indonésie, la Banque d'Israël, la Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande et la Banque centrale des Philippines ont été invitées à souscrire chacune 3 000 actions de la troisième tranche du capital de la BRI. Au terme de la période de souscription, fin septembre 2003, ces six institutions avaient toutes donné suite à la proposition du Conseil.

Lors de sa séance de juin, le Conseil a fixé le prix d'émission à DTS 14 018 par action. Comme les actions BRI sont libérées à hauteur de 25 %, soit DTS 1 250 par action, le prix de DTS 14 018 comprenait une prime d'émission de DTS 12 768 par action. Suite à la souscription des 18 000 nouvelles actions, le nombre d'actions émises par la Banque est passé à 547 125 et le montant du capital libéré de la Banque porté au bilan a progressé de DTS 22,5 millions, s'établissant à DTS 683,9 millions au 31 mars 2004. La prime reçue des banques centrales souscriptrices s'élève au total à DTS 229,8 millions, dont DTS 2,2 millions ont été affectés au Fonds de réserve légale et DTS 227,6 millions au Fonds de réserve générale.

Reprise des actions en mains privées

Suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 8 janvier 2001 de reprendre toutes les actions BRI en mains privées (opération décrite en détail dans le *71^e Rapport annuel*, juin 2001), la Banque a versé à ses anciens actionnaires privés inscrits sur ses registres une indemnité de 16 000 francs suisses par action. Certains d'entre eux ont contesté ce montant (*72^e Rapport annuel*, juillet 2002) et porté leur requête devant le Tribunal arbitral prévu par l'Accord de La Haye, qui, conformément à l'article 54 des Statuts de la BRI, est seul compétent pour connaître des différends entre la Banque et ses anciens actionnaires privés résultant du retrait des actions. Le Tribunal arbitral a rendu, le 22 novembre 2002, une sentence partielle confirmant la légalité du rachat obligatoire, concluant néanmoins que l'indemnité devait être augmentée. Il a décidé que les anciens actionnaires privés avaient droit à une part proportionnelle de la valeur de l'actif net de la Banque, après déduction, toutefois, d'une décote de 30 %. Cette formule équivaut à celle que la BRI a appliquée aux nouvelles souscriptions d'actions par les banques centrales.

À l'issue de la procédure intervenue en 2003, le Tribunal arbitral a rendu sa sentence définitive le 19 septembre 2003. En exécution de cette sentence, qui n'est pas susceptible d'appel, la Banque a versé à chaque demandeur une indemnité supplémentaire s'élevant, intérêts compris, à 9 052,90 francs suisses par action. Conformément à son engagement antérieur d'appliquer de son plein gré la décision du Tribunal arbitral à tous les anciens actionnaires privés inscrits sur ses registres, pour solde de tout compte, la Banque a pris ses dispositions pour payer à ces derniers l'indemnité supplémentaire fixée par le Tribunal arbitral. Au 31 mars 2004, cette indemnité supplémentaire avait été réglée sur plus de 96 % des actions reprises.

Dans le cadre d'une action engagée par un autre groupe d'anciens actionnaires privés, en mars 2003, le Tribunal de Commerce de Paris s'est déclaré, à titre préliminaire et sans statuer au fond, compétent pour connaître de la réclamation formulée par les demandeurs en vue du relèvement du montant de l'indemnité. La Banque a demandé que cette décision de procédure soit infirmée par la Cour d'appel de Paris, faisant valoir que le Tribunal arbitral de La Haye a compétence exclusive en la matière. Dans son arrêt du 25 février 2004, la Cour d'appel de Paris, faisant droit à la demande de la Banque, a conclu que le Tribunal de Commerce de Paris n'est pas compétent en l'espèce. Le 26 avril 2004, un pourvoi a été formé devant la Cour de cassation (juridiction la plus élevée de l'ordre judiciaire français) par certains demandeurs contre l'arrêt de la Cour d'appel sur la question de la compétence juridictionnelle.

Administration de la Banque

Renforcement de la transparence

Durant l'exercice, la Banque a pris plusieurs initiatives pour renforcer la transparence de ses activités et de sa structure.

En matière de communication financière, les mesures les plus visibles ont consisté à actualiser les conventions comptables de la BRI et à étoffer les informations présentées dans les états financiers, pour les rapprocher des orientations suivies par l'information financière internationale. En outre, la Banque a remplacé le franc or comme unité de compte, au 1^{er} avril 2003, par le Droit de tirage spécial, panier de monnaies défini par le FMI et représentatif des principales devises utilisées dans les échanges commerciaux et financiers internationaux (ces modifications sont décrites en détail dans le *73^e Rapport annuel*, juin 2003). La Banque s'est tout particulièrement attachée, de surcroît, à présenter une image plus exacte et plus complète de sa mission, de son fonctionnement et de sa gestion, ainsi que de son rôle dans la promotion de la coopération internationale en faveur de la stabilité monétaire et financière.

Politique budgétaire

Le processus d'élaboration du budget des dépenses de la Banque commence environ six mois avant le début de l'exercice, avec la définition, par la Direction, des grandes orientations et du cadre financier. Dans ce contexte, chaque unité opérationnelle précise ses projets et les besoins en ressources correspondants. Le cadrage de ces programmes d'activité détaillés avec les objectifs et les ressources disponibles aboutit à l'élaboration d'un budget financier provisoire. Celui-ci doit être approuvé par le Conseil avant le début de l'exercice.

Lors de l'établissement du budget, une distinction est faite entre frais d'administration et dépenses d'investissement. Les frais d'administration correspondent, pour moitié environ, à la rémunération du personnel ; les autres grands postes, qui en représentent de 10 à 15 %, sont l'informatique et les télécommunications ainsi que les charges au titre du Système de pensions de la Banque. Par nature, les dépenses d'investissement varient notablement d'un exercice à l'autre. Le règlement de la plupart des dépenses administratives et d'investissement de la Banque s'opère en francs suisses.

Pour l'exercice 2003/04, les frais d'administration avant amortissement se sont établis à 204,3 millions de francs suisses, chiffre inférieur de 5,0 % au budget de 215,1 millions de francs suisses². Les charges de l'exercice ont été réduites par l'annulation ou le report de certains projets immobiliers et informatiques, par une restriction du nombre de déplacements et de réunions suite à l'épidémie de SRAS et à l'extension de la période menant à l'approbation du nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres (Bâle II), et par la dépréciation du dollar vis-à-vis du franc suisse. À 19,7 millions de francs suisses, les dépenses d'investissement ont été inférieures de 11,0 millions au budget : les dépenses relatives à quelques projets informatiques, en particulier le programme de formation en réseau FSI Connect, et au remplacement de certains matériels ont été engagées moins rapidement que prévu.

² La comptabilité budgétaire de la Banque, tenue en comptabilité d'exercice, exclut certains ajustements de comptabilité financière, principalement au titre des obligations découlant du régime de retraite, opérés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des paramètres actuariels. Ces éléments additionnels sont incorporés sous Frais d'administration, au compte de profits et pertes (voir Bénéfice net et répartition infra).

En mars 2004, le Conseil a approuvé une augmentation de 2,2 %, à 219,8 millions de francs suisses, du budget administratif de l'exercice 2004/05. Il est prévu une hausse de 1,9 million de francs suisses, à 32,6 millions, du budget d'investissement. Le budget comporte trois grands axes : renforcement des capacités de gestion des risques de la Banque, amélioration de la sécurité et réaménagement des locaux destinés aux réunions des banques centrales.

Politique de rémunération

Les postes des agents de la BRI sont évalués sur la base de plusieurs critères objectifs, notamment qualifications, expérience et responsabilités, et sont répartis en catégories. Une révision périodique compare les traitements de la BRI avec ceux payés dans des institutions ou des segments de marché comparables, en tenant compte des différences de régime fiscal des agents des institutions considérées. Dans le cadre de cet exercice, la Banque retient la moitié supérieure des salaires du marché afin d'attirer des personnes hautement qualifiées.

Les catégories de postes correspondent à des bandes de rémunération qui sont ajustées chaque année en fonction du taux d'inflation en Suisse et de l'augmentation moyenne des salaires, en termes réels, dans le secteur des affaires des grands pays industrialisés. En juillet 2003, les bandes de rémunération ont ainsi été relevées de 2,02 %. À l'intérieur de chaque bande, la variation du traitement d'un agent est fondée sur le mérite, à partir d'une évaluation périodique de ses prestations. La BRI n'applique pas un système de bonus.

Les agents, y compris les hauts responsables, qui n'ont pas la nationalité suisse et qui ne sont pas recrutés localement ont droit à une indemnité d'expatriation. Celle-ci s'établit actuellement à 14 % ou 18 % du traitement annuel, selon la situation de famille. En outre, les agents BRI bénéficient, à travers la Banque, d'une assurance maladie et accidents ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées.

S'agissant de la rémunération de la Haute Direction, les traitements des Chefs de département sont ajustés chaque année, normalement en parallèle avec l'augmentation des bandes de rémunération du personnel. Les traitements du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint font l'objet d'un réexamen périodique par le Conseil d'administration. Au 1^{er} juillet 2003, la rémunération des plus hauts responsables s'établissait comme suit (entre parenthèses, nombre de titulaires) :

- Directeur Général (1) 670 740 francs suisses
- Directeur Général Adjoint (1) 566 500 francs suisses
- Chefs de département (3) 536 700 francs suisses

L'Assemblée générale approuve la rémunération des membres du Conseil d'administration ; des ajustements sont effectués tous les trois ans. Depuis le 1^{er} juillet 2002, la rémunération fixe globale payée annuellement au Conseil d'administration se chiffre à 844 800 francs suisses. En outre, les membres du Conseil reçoivent un jeton de présence pour chacune des séances auxquelles ils participent. Dans l'hypothèse où tous les administrateurs sont

représentés à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons s'établit à 777 240 francs suisses.

Bénéfice net et répartition

Bénéfice net

Le 74^e exercice est le premier pour lequel la BRI a préparé ses états financiers en DTS (Droits de tirage spéciaux), suite au changement d'unité de compte le 1^{er} avril 2003. À cette occasion est intervenue une autre modification, aux effets plus importants à long terme : la Banque a actualisé ses conventions comptables et a étoffé les informations qu'elle publie, afin de rapprocher ses états financiers des orientations actuelles en matière d'information financière internationale et de fournir une meilleure image de sa situation financière et de ses résultats. Le principal changement découlant des nouvelles conventions comptables, comme cela avait été annoncé dans le *73^e Rapport annuel*, consiste à inscrire dans les états financiers les instruments financiers, y compris les dérivés et les avoirs en or de la Banque, à leur valeur de marché et non plus au coût historique amorti. Les conventions comptables sont présentées à la note 2 des états financiers, et leur incidence sur l'exercice clôturé le 31 mars 2003 est décrite en détail à la note 31.

Sur ces nouvelles bases comptables, le bénéfice net de l'exercice s'est établi à DTS 536,1 millions, contre l'équivalent de DTS 592,8 millions l'an passé. Les composantes de ce résultat sont exposées ci-après.

Total des produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'est inscrit à DTS 564,5 millions, en repli par rapport au chiffre de DTS 598,3 millions pour l'exercice précédent. La baisse des taux d'intérêt moyens sur les marchés déterminants, d'un exercice à l'autre, a réduit les produits relatifs aux titres de placement de la Banque financés sur ressources propres. Cette réduction a largement contrebalancé le revenu supplémentaire découlant de la progression en volume des fonds propres de la Banque sur l'exercice. La moindre rentabilité des titres de placement a été partiellement compensée par l'augmentation du produit net sur dépôts de la clientèle, qui a quasiment suivi celle des dépôts en monnaies. Après prise en compte de la variation d'évaluation, les marges d'intermédiation globales sont comparables à celles de 2002/03.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (note 23 des états financiers) se sont situées à DTS 142,5 millions, en progression de 0,1 % sur l'exercice précédent (DTS 142,3 millions). Les frais d'administration avant amortissement se sont inscrits à DTS 125,6 millions, en recul de 1,6 % par rapport au chiffre de DTS 127,6 millions enregistré en 2002/03. En francs suisses, monnaie dans laquelle s'opère le règlement de la plupart des dépenses de la Banque, les frais d'administration avant amortissement ont baissé de 4,4 %, revenant de

247,6 millions à 236,5 millions. Ces chiffres comprennent les ajustements additionnels de comptabilité financière, principalement au titre des obligations découlant du régime de retraite, mentionnés supra sous Politique budgétaire.

Les charges de rémunération du personnel ont légèrement diminué, le remboursement de l'impôt sur le revenu des agents de nationalité suisse ayant pris fin avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2003, d'un Accord de siège révisé avec le Conseil fédéral suisse. Abstraction faite de ce facteur, la progression de la rémunération du personnel reflète l'accroissement moyen de 3,4 % de l'effectif en équivalent temps plein, à 509 agents. Les charges au titre des pensions se sont réduites de 32,7 millions de francs suisses (revenant à 30,2 millions), le chiffre de l'exercice précédent comprenant un paiement forfaitaire de 33,9 millions de francs suisses au Fonds de pension des agents. Le poste Autres dépenses de personnel a enregistré une hausse de 21,5 millions de francs suisses, due principalement à l'augmentation des charges découlant du régime de retraite, au titre des prestations d'assurance maladie et accidents de la Banque après le départ en retraite.

La dotation aux amortissements, qui est passée de DTS 14,7 millions à DTS 16,9 millions, a été majorée de DTS 3,3 millions après examen de la perte de valeur de marché des immeubles de la Banque.

Bénéfice d'exploitation et autres produits

Sous l'effet des facteurs précités, le bénéfice d'exploitation s'est inscrit à DTS 422,0 millions en 2003/04, en baisse de 7,5 % par rapport au chiffre de l'exercice précédent, DTS 456,0 millions.

Dans un environnement de taux d'intérêt moyens plus bas, le bénéfice sur la vente de titres de placement dans les portefeuilles financés sur ressources propres s'est élevé à DTS 154,4 millions, contre une plus-value de DTS 147,0 millions en 2002/03.

Les charges publiées sous Rachat d'actions – incidence de la sentence arbitrale se rapportent à la sentence définitive rendue par le Tribunal arbitral de La Haye le 19 septembre 2003. Celle-ci a entraîné un relèvement de l'indemnité payée par action, le versement d'intérêts supplémentaires et une perte résultant de la conversion en DTS, au cours de change au 19 septembre 2003, de la provision constituée en francs suisses en regard de l'indemnité.

Proposition de répartition du bénéfice net pour l'exercice

En application de l'article 51 des Statuts, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de répartir et d'affecter comme suit le bénéfice net de DTS 536,1 millions pour l'exercice 2003/04 :

1. DTS 104,0 millions au paiement d'un dividende de DTS 225 par action ;
2. DTS 86,4 millions à transférer au Fonds de réserve générale ;
3. DTS 20,5 millions à transférer au Fonds spécial de réserve de dividendes ;
4. DTS 325,2 millions, soit le solde du bénéfice net disponible, à transférer au Fonds de réserve libre. Le Conseil d'administration peut utiliser ce Fonds pour tout objet conforme aux Statuts.

Le Conseil d'administration a proposé de déclarer pour la première fois le dividende susmentionné non plus en francs suisses mais en DTS, nouvelle unité de compte de la Banque. Après approbation, ce dividende sera payé le 2 juillet 2004 dans toute monnaie entrant dans la composition du DTS, ou en francs suisses, aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque le 31 mars 2004.

En ce qui concerne le niveau du dividende, le montant de l'exercice précédent, 400 francs suisses, correspondait à un dividende de DTS 214,8 au cours de change du 31 mars 2003. Le dividende proposé pour 2003/04, DTS 225 par action, est donc en hausse de 4,7 % par rapport à celui de 2002/03.

Le dividende sera payé sur 470 073 actions (18 000 actions émises au cours de l'exercice étant rémunérées au prorata à compter de la date de valeur de la souscription). Les actions émises et libérées avant le rachat sont au nombre de 547 125, dont 77 052 actions propres : 74 952 actions reprises d'anciens actionnaires privés et de banques centrales et 2 100 autres actions. Les actions propres ne recevront aucun dividende.

Affectation de l'augmentation des réserves statutaires de la Banque au 31 mars 2003

Réévaluations

Le passage au DTS et les nouvelles conventions comptables ont renforcé de DTS 577,2 millions les réserves statutaires de la Banque au 31 mars 2003. Cette augmentation résulte de la réévaluation des avoirs en or de la Banque et des instruments financiers du bilan, désormais comptabilisés à leur valeur de marché et non plus au coût historique amorti. Le Conseil d'administration recommande de répartir et d'affecter comme suit ce montant (note 31.C. des états financiers) :

1. DTS 19,3 millions au Fonds de réserve légale ;
2. DTS 266,5 millions au Fonds de réserve générale ;
3. DTS 291,4 millions au Fonds de réserve libre.

Les transferts aux Fonds de réserve légale et générale sont liés à la réévaluation de l'or à la valeur de marché au lieu de son ancienne valeur statutaire (\$208 l'once). Le solde du Fonds de réserve légale atteint désormais 10 % du capital libéré, conformément à l'article 51(1) des Statuts. Le transfert au Fonds de réserve libre représente l'excédent net découlant de la réévaluation des instruments financiers de la Banque (à l'exception de l'or détenu en propre et de ses titres de placement) à la valeur de marché au lieu du coût historique amorti.

Reclassifications

En outre, certains éléments des fonds propres de la Banque ont fait l'objet d'une reclassification découlant des modifications susmentionnées. Ces reclassifications ont réduit d'un montant net de DTS 49,8 millions les réserves statutaires de la Banque au 31 mars 2003 (note 31.B. des états financiers). Le Conseil d'administration recommande de traiter ce montant net comme suit :

1. DTS 92,1 millions à transférer du capital au Fonds de réserve libre ;
2. DTS 429,7 millions à transférer du compte des différences d'évaluation au Fonds de réserve libre ;
3. DTS 571,6 millions à transférer du Fonds de réserve libre à la réserve de réévaluation de l'or.

Le transfert prélevé sur le capital résulte de la définition de la valeur nominale des actions BRI au chiffre arrondi de DTS 5 000, au lieu du montant précis converti (DTS 5 696), conformément à la résolution adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2003. Le transfert de DTS 429,7 millions correspond au solde, au 31 mars 2003, du compte des différences d'évaluation, qui a été clôturé suite à la modification des conventions comptables de la Banque concernant l'écart résultant de la conversion des monnaies. Le transfert à la réserve de réévaluation de l'or, enregistrée sous Autres comptes de fonds propres, représente le montant excédentaire de la valeur de marché de l'or détenu en propre par la Banque par rapport à son ancienne valeur statutaire au 31 mars 2003.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Les états financiers de la Banque ont été dûment vérifiés par les services de PricewaterhouseCoopers AG, qui ont confirmé qu'ils donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2004 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Leur rapport est joint immédiatement à la suite des états financiers.

Conseil d'administration

Nout H. E. M. Wellink, Amsterdam
Président du Conseil d'administration,
Président de la Banque

Hans Tietmeyer, Francfort-sur-le-Main
Vice-Président

Vincenzo Desario, Rome
David Dodge, Ottawa
Antonio Fazio, Rome
Toshihiko Fukui, Tokyo
Timothy F. Geithner, New York
Sir Edward George, Londres
Alan Greenspan, Washington
Hervé Hannoun, Paris
Lars Heikensten, Stockholm
Mervyn King, Londres
Christian Noyer, Paris
Guy Quaden, Bruxelles
Jean-Pierre Roth, Zurich
Vicomte Alfons Verplaetse, Bruxelles
Axel A. Weber, Francfort-sur-le-Main

Suppléants

Bruno Bianchi ou Giovanni Carosio, Rome
Roger W. Ferguson ou Karen H. Johnson, Washington
Peter Praet ou Jan Smets, Bruxelles
Jürgen Stark ou Stefan Schönberg, Francfort-sur-le-Main
Marc-Olivier Strauss-Kahn ou Michel Cardona, Paris
Paul Tucker ou Paul Fisher, Londres

Sous-comités du Conseil d'administration

Comité consultatif
Comité d'audit

présidés, l'un et l'autre, par Hans Tietmeyer

Direction

Malcolm D. Knight	Directeur Général
André Icard	Directeur Général Adjoint
Gunter D. Baer	Secrétaire Général, Chef de Département
William R. White	Conseiller économique, Chef du Département monétaire et économique
Robert D. Sleeper	Chef du Département bancaire
Mario Giovanoli	Directeur juridique
Günter Pleines	Chef Adjoint du Département bancaire
Peter Dittus	Secrétaire Général Adjoint
Már Gudmundsson	Chef Adjoint du Département monétaire et économique
Josef Tošovský	Président, Institut pour la stabilité financière

Modifications dans la composition du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque

Le 1^{er} juillet 2003, Mervyn King a succédé à Sir Edward George en tant que Gouverneur de la Bank of England, devenant ainsi administrateur d'office. Pour remplacer Lord Kingsdown, qui a démissionné de son poste de membre du Conseil à fin juin 2003, M. King a nommé Sir Edward George pour la période restante du mandat de Lord Kingsdown, soit du 1^{er} juillet 2003 au 6 mai 2005. À la séance de juin 2003, Hans Tietmeyer a été élu Vice-Président du Conseil d'administration, jusqu'à la date d'expiration de son mandat, le 31 décembre 2005, pour succéder à Lord Kingsdown dans ses fonctions. Lors de la même séance, le Conseil a réélu Nout Wellink, Président de la Nederlandsche Bank, membre du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans, qui prendra fin le 30 juin 2006.

Le 10 juin 2003, William McDonough a renoncé à son siège au Conseil. Pour occuper ce siège, Alan Greenspan, Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, a nommé Jamie Stewart, Président par intérim de la Banque de Réserve fédérale de New York. Quand M. Stewart a quitté le Conseil à son tour, en décembre 2003, M. Greenspan a nommé Timothy F. Geithner, Président nouvellement désigné de la Banque de Réserve fédérale de New York, pour la période non écoulée du mandat de M. Stewart, soit jusqu'au 12 septembre 2006.

Lors de la séance du Conseil de septembre 2003, Toshihiko Fukui, Gouverneur de la Banque du Japon, et David Dodge, Gouverneur de la Banque du Canada, ont été réélus au Conseil pour un nouveau mandat de trois ans, qui prendra fin le 12 septembre 2006.

En octobre 2003, Jean-Claude Trichet, Gouverneur de la Banque de France, a reconduit Hervé Hannoun dans ses fonctions de membre du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans s'achevant le 27 novembre 2006. Le 1^{er} novembre 2003, Christian Noyer a succédé à M. Trichet au poste de Gouverneur de la Banque de France, devenant ainsi administrateur d'office.

Lors de sa séance de mars 2004, le Conseil a réélu Jean-Pierre Roth, Président du Directoire de la Banque Nationale Suisse, pour une nouvelle période de trois ans, se terminant le 31 mars 2007.

Le 27 avril 2004, Ernst Welteke a démissionné de ses fonctions de Président de la Deutsche Bundesbank. Axel Weber lui a succédé le 30 avril, devenant aussi administrateur d'office à compter de cette date.

S'agissant de la Direction de la Banque, Renato Filosa a quitté ses fonctions de Directeur au Département monétaire et économique en août 2003. Már Gudmundsson a été nommé Chef Adjoint de ce Département le 23 juin 2004.

C'est avec un profond regret que le Conseil a appris le décès de Rémi Gros, survenu le 10 janvier 2004, à l'âge de 73 ans. Entré au service de la BRI en 1966, M. Gros avait pris la tête du Département bancaire en 1985. De février 1992 jusqu'à sa retraite, en décembre 1995, il avait aussi occupé les fonctions de Directeur Général Adjoint.

Banques centrales membres de la BRI³

Banque de Réserve d’Afrique du Sud	Central Bank & Financial Services Authority of Ireland
Banque d’Algérie	Banque centrale d’Islande
Deutsche Bundesbank	Banque d’Israël
Agence monétaire d’Arabie Saoudite	Banca d’Italia
Banque centrale de la République argentine	Banque du Japon
Banque de Réserve d’Australie	Banque de Lettonie
Banque Nationale d’Autriche	Banque de Lituanie
Banque Nationale de Belgique	Banque Nationale de la République de Macédoine
Banque centrale de Bosnie-Herzégovine	Banque centrale de Malaysia
Banque centrale du Brésil	Banque du Mexique
Banque Nationale de Bulgarie	Banque centrale de Norvège
Banque du Canada	Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande
Banque centrale du Chili	Nederlandsche Bank
Banque populaire de Chine	Banque centrale des Philippines
Banque de Corée	Banque Nationale de Pologne
Banque Nationale Croate	Banque du Portugal
Banque Nationale du Danemark	Banque Nationale de Roumanie
Banque d’Espagne	Bank of England
Banque d’Estonie	Banque centrale de la Fédération de Russie
Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale	Autorité monétaire de Singapour
Banque centrale européenne	Banque Nationale de Slovaquie
Banque de Finlande	Banque de Slovénie
Banque de France	Sveriges Riksbank
Banque de Grèce	Banque Nationale Suisse
Autorité monétaire de Hong-Kong	Banque Nationale Tchèque
Banque Nationale de Hongrie	Banque de Thaïlande
Banque de Réserve d’Inde	Banque centrale de la République de Turquie
Banque d’Indonésie	

³ Conformément à l’article 15 des Statuts, le capital de la Banque est détenu exclusivement par des banques centrales. Suite aux modifications constitutionnelles de février 2003 qui ont transformé la République fédérale de Yougoslavie en Union Serbie-Monténégro, dotée de deux banques centrales distinctes, le statut juridique de l’émission yougoslave du capital de la Banque est en cours d’examen.

États financiers

au 31 mars 2004

Suite à l'adoption du DTS comme unité de compte de la BRI, la Banque a développé ses conventions comptables et les informations qu'elle publie pour les actualiser et donner une présentation plus détaillée de ses états financiers.

Les états financiers (pages 194 à 216) ont été préparés sur cette base révisée ; ils ont été approuvés le 10 mai 2004.

Nout H. E. M. Wellink
Président

Malcolm D. Knight
Directeur Général

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2004 sont présentés sous une forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque. Les états financiers, y compris les notes annexes, sont préparés en anglais. En cas de doute, il convient de se référer à la version anglaise.

Bilan

au 31 mars 2004

<i>En millions de DTS</i>	Note	2004	2003 après retraitement
Actif			
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	3	18,9	4 300,7
Or et dépôts en or	4	9 073,8	7 541,9
Bons du Trésor	5	30 240,7	20 724,5
Titres pris en pension	5	21 835,2	12 255,0
Dépôts à terme et avances aux banques	5	68 162,4	58 728,2
Titres du secteur public et autres titres	5	33 483,1	38 732,6
Instruments dérivés	6	3 321,1	3 966,1
Créances à recouvrer	7	1 609,6	3 173,9
Terrains, immeubles et équipement	8	190,0	196,4
Total actif		167 934,8	149 619,3
Passif			
Dépôts en monnaies	9	133 152,5	122 519,0
Dépôts en or	10	7 293,5	6 022,6
Titres donnés en pension	11	1 225,3	73,2
Instruments dérivés	6	4 339,7	3 234,1
Engagements à payer	12	12 169,4	8 242,3
Autres passifs	13	144,4	598,9
Total passif		158 324,8	140 690,1
Fonds propres			
Capital	14	683,9	661,4
Réserves statutaires		8 230,8	7 522,7
Compte de profits et pertes	31	536,1	575,4
Moins : actions propres	14, 15	(852,6)	(739,1)
Autres comptes de fonds propres		1 011,8	908,8
Total fonds propres		9 610,0	8 929,2
Total passif et fonds propres		167 934,8	149 619,3

La note 31 décrit l'incidence sur les états financiers 2003 du passage du franc or au DTS comme monnaie de présentation et des nouvelles conventions comptables adoptées par la Banque.

Compte de profits et pertes

pour l'exercice clos le 31 mars 2004

<i>En millions de DTS</i>	Note	2004	2003 après retraitement
Produits d'intérêts	18	3 493,9	4 135,2
Charges d'intérêts	19	(2 681,1)	(3 228,9)
Variation nette d'évaluation	20	(258,7)	(314,3)
Produits d'intérêts nets		554,1	592,0
Produits nets d'honoraires et de commissions	21	1,4	1,7
Gains de change nets	22	9,0	4,6
Total produits d'exploitation		564,5	598,3
Charges d'exploitation	23	(142,5)	(142,3)
Bénéfice d'exploitation		422,0	456,0
Gains/(pertes) net(te)s sur ventes de titres de placement	24	154,4	147,0
Rachat d'actions – incidence de la sentence arbitrale	15		
Charges d'intérêts		(32,9)	(10,2)
Pertes résultant de la conversion des monnaies		(7,4)	–
Bénéfice net de l'exercice		536,1	592,8

Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 mars 2003 présenté ici a été obtenu par conversion aux cours de change moyens. Il diffère donc du chiffre (DTS 575,4 millions après retraitement) figurant au compte de profits et pertes 2003, qui avait été calculé sur la base des cours de fin d'exercice. Cette différence résulte du remplacement du franc or par le DTS comme monnaie de présentation des états financiers de la Banque.

Proposition d'affectation du bénéfice

pour l'exercice clos le 31 mars 2004

<i>En millions de DTS</i>	2004
Bénéfice net de l'exercice	536,1
Dotations au Fonds de réserve légale	–
Dividende proposé :	
Sur 452 073 actions, DTS 225 par action	(101,7)
Sur 18 000 actions nouvellement émises, au prorata à compter de la date de valeur de la souscription	(2,3)
	(104,0)
Dotations proposées aux autres réserves :	432,1
Fonds de réserve générale	(86,4)
Fonds spécial de réserve de dividendes	(20,5)
Fonds de réserve libre	(325,2)
Bénéfice après dotations aux réserves	–

La proposition d'affectation du bénéfice est conforme à l'article 51 des Statuts de la Banque.

Évolution des réserves statutaires de la Banque

sur l'exercice clos le 31 mars 2004

<i>En millions de DTS</i>	Note	Fonds de réserve légale	Fonds de réserve générale	Fonds spécial de réserve de dividendes	Fonds de réserve libre	2004 Total réserves statutaires
Fonds propres au 31 mars 2003 – après retraitement	31	66,1	2 379,7	105,3	4 971,6	7 522,7
Affectation du bénéfice 2002/03		–	41,4	4,2	432,7	478,3
Actions nouvellement émises	14	2,2	227,6	–	–	229,8
Solde au 31 mars 2004 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		68,3	2 648,7	109,5	5 404,3	8 230,8
Dotations proposées aux réserves		–	86,4	20,5	325,2	432,1
Solde au 31 mars 2004, après affectation proposée du bénéfice		68,3	2 735,1	130,0	5 729,5	8 662,9

Évolution des fonds propres de la Banque

sur l'exercice clos le 31 mars 2004

							2004	2003
<i>En millions de DTS</i>	Note	Capital libéré	Réserves statutaires	Profits et pertes	Actions propres	Autres comptes de fonds propres	Total fonds propres	Total fonds propres après retraitement
Fonds propres au 31 mars 2003 – après retraitement	31	661,4	7 522,7	575,4	(739,1)	908,8	8 929,2	8 569,0
Paiement du dividende 2002/03		-	-	(97,1)	-	-	(97,1)	(81,9)
Affectation du bénéfice 2002/03		-	478,3	(478,3)	-	-	-	-
Rachat d'actions – incidence de la sentence arbitrale	15	-	-	-	(113,5)	-	(113,5)	(196,1)
Actions nouvellement émises	14	22,5	229,8	-	-	-	252,3	-
Variation nette d'évaluation sur titres de placement	5	-	-	-	-	(158,7)	(158,7)	303,9
Variation nette d'évaluation sur or détenu en propre	4	-	-	-	-	261,7	261,7	17,3
Écart résultant de la conversion des monnaies	31	-	-	-	-	-	-	(275,8)
Bénéfice net de l'exercice		-	-	536,1	-	-	536,1	592,8
Solde au 31 mars 2004 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		683,9	8 230,8	536,1	(852,6)	1 011,8	9 610,0	8 929,2
Dividende proposé		-	-	(104,0)	-	-	(104,0)	
Dotations proposées aux réserves		-	432,1	(432,1)	-	-	-	
Solde au 31 mars 2004, après affectation proposée du bénéfice		683,9	8 662,9	-	(852,6)	1 011,8	9 506,0	

Les réserves statutaires comprennent des primes d'émission d'actions totalisant DTS 811,7 millions.

Notes annexes

1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI, « la Banque ») est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930, de la Charte constitutive de la Banque et de ses Statuts. Son siège social est situé Centralbahnplatz 2, 4002 Bâle, Suisse. La Banque possède deux bureaux de représentation : un à Hong-Kong, Région administrative spéciale de la République populaire de Chine (pour l'Asie et le Pacifique) et un à Mexico, Mexique (pour les Amériques).

Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (*trustee*) ou agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Cinquante-six banques centrales sont actuellement membres de la Banque. Elles exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales en proportion du nombre d'actions BRI émises dans leurs pays respectifs. Le Conseil d'administration de la Banque est composé des gouverneurs des banques centrales d'Allemagne, de Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse ainsi que d'administrateurs nommés originaires de six de ces pays.

Les états financiers comportent le bilan et le compte de profits et pertes, en application de l'article 49 des Statuts de la Banque.

2. Principales conventions comptables

A. Monnaie de présentation

Avec effet au 1^{er} avril 2003, la monnaie de présentation des états financiers de la Banque est le Droit de tirage spécial (DTS) tel que défini par le Fonds monétaire international (FMI).

Avant le 1^{er} avril 2003, la monnaie de présentation était le franc or (FO). Le passage au DTS est destiné à faciliter une gestion efficiente des opérations et des fonds propres économiques de la Banque et à renforcer la transparence de ses états financiers.

Le DTS est calculé à partir d'un panier de grandes monnaies en application de la Règle O-1 adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 29 décembre 2000, avec effet au 1^{er} janvier 2001. Un DTS équivaut actuellement à la somme des éléments suivants : USD 0,577, EUR 0,426, JPY 21 et GBP 0,0984. Le FMI procède à une révision de la composition de ce panier tous les cinq ans.

Sauf indication contraire, tous les chiffres des états financiers 2004 sont exprimés en millions de DTS.

B. Modification des conventions comptables et des informations publiées

Parallèlement à l'introduction du DTS comme monnaie de présentation, la Banque a revu ses conventions comptables pour les faire concorder plus étroitement avec ses opérations. En conséquence, plusieurs modifications des conventions comptables et des informations publiées ont pris effet au 1^{er} avril 2003. Ces ajustements visent à donner une présentation plus précise et plus détaillée de la situation financière de la Banque et de ses résultats ; ils sont résumés ci-après.

Comptabilisation des instruments financiers dans le bilan

Étant donné que les opérations de la Banque recourent de plus en plus aux techniques de marché, les instruments financiers sont, pour la plupart, portés au bilan à la date de transaction à leur valeur de marché. Les dérivés sont présentés, des deux côtés du bilan, à leur valeur de marché brute. Les exceptions à cette règle générale sont listées infra dans les notes intitulées Instruments financiers (autres que or et dépôts en or) et Or et dépôts en or. Les exercices précédents, les instruments financiers étaient inscrits à leur date de valeur au coût historique ajusté, les dérivés étant présentés sur une base nette.

Comptabilisation des instruments financiers dans le compte de profits et pertes/les fonds propres

La variation de valeur des actifs et passifs financiers bancaires (résultant des activités de collecte et de placement des dépôts de la clientèle) et de tous les dérivés est portée au compte de profits et pertes. S'agissant des actifs de placement de la Banque (or et instruments en monnaies financés sur fonds propres), les revenus d'intérêts et gains matérialisés sont inscrits au compte de profits et pertes au coût historique, et la variation non matérialisée de la valeur de marché est directement imputée aux réserves de réévaluation, dans les fonds propres. Pour l'exercice clos le 31 mars 2003, les revenus d'intérêts et les gains matérialisés, au coût historique, étaient enregistrés dans le compte de profits et pertes, mais la variation non matérialisée de la valeur de marché n'était portée ni au compte de profits et pertes ni aux fonds propres.

Écart résultant de la conversion des monnaies

L'écart résultant de la conversion des monnaies est imputé au compte de profits et pertes. Les exercices précédents, il était porté au compte des différences d'évaluation, dans les fonds propres.

Les notes qui suivent décrivent plus en détail, poste par poste, les conventions comptables révisées. La note 31 présente un rapprochement entre les états financiers en francs or au 31 mars 2003 et les états financiers en DTS intégrant les modifications des conventions comptables décrites plus haut. Les chiffres correspondants de l'exercice clos le 31 mars 2003 ont été retraités afin de refléter ces modifications.

C. Conversion des monnaies

Les instruments financiers sont convertis en DTS aux cours de change à la date du bilan. Les autres actifs et passifs sont enregistrés en DTS aux cours de change à la date de transaction. Les profits et pertes sont convertis en DTS à un cours moyen. Les variations de change résultant de la reconversion des instruments financiers et du règlement des opérations sont portées au compte de profits et pertes.

D. Méthodologie d'évaluation

En général, la Banque évalue ses actifs, passifs et dérivés à la valeur de marché. Pour cela, elle utilise des cours fiables publiés par des places actives. Si de telles références ne sont pas disponibles (pour des instruments comme les dérivés de gré à gré), la Banque emploie des modèles financiers faisant appel à la méthode des flux de trésorerie actualisés. Cette méthode, qui repose sur des estimations de flux de trésorerie, taux d'intérêt, cours de change et remboursements anticipés, fait intervenir des facteurs tels que qualité du crédit, liquidité et volatilité.

E. Instruments financiers (autres que or et dépôts en or)

Parmi ces instruments financiers, qui forment l'essentiel du bilan de la Banque, figurent encaisse et comptes à vue auprès des banques, bons du Trésor, titres pris en pension, dépôts à terme et avances aux banques, titres du secteur public et autres titres, dérivés, dépôts en monnaies et titres donnés en pension.

Pour tous ces instruments financiers, les bénéfices au coût historique résultant des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus sont inclus dans les produits d'intérêts (pour les actifs et les dérivés) ou dans les charges d'intérêts (pour les passifs). Les gains matérialisés sur cessions, rachats et dénouements anticipés sont enregistrés sous Variation nette d'évaluation.

La Banque porte la plupart de ses instruments financiers à son bilan à la date de transaction à leur valeur de marché. Les dérivés y figurent comme actifs ou passifs, selon que la valeur de marché du contrat est positive ou négative pour la Banque. Les instruments financiers à très court terme (actifs et passifs) font exception à cette règle générale de comptabilisation à la valeur de marché. Ces instruments, qui ont généralement des périodes de préavis de trois jours, voire moins, sont inscrits au bilan à la date de valeur, à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ils figurent sous Encaisse et comptes à vue auprès des banques et Dépôts en monnaies.

Les deux sections suivantes décrivent le traitement des gains/pertes de réévaluation non matérialisé(e)s selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument.

1. Dépôts en monnaies, principalement des banques centrales et institutions internationales, actifs bancaires et instruments dérivés correspondants

La Banque assume le rôle de teneur de marché pour certains de ses instruments de dépôt en monnaies. Le risque de marché inhérent à ces instruments est géré globalement et la Banque les comptabilise donc tous à la

valeur de marché, les écarts de valeur étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation, au compte de profits et pertes.

2. Actifs, passifs et instruments dérivés liés au placement des fonds propres de la Banque

Ces actifs, détenus à long terme mais pas nécessairement jusqu'à leur échéance, sont des actifs de placement qui sont comptabilisés au bilan, à l'origine, à leur coût d'acquisition. Ils sont réévalués ensuite à leur valeur de marché, les gains/pertes non matérialisé(e)s étant porté(e)s à la réserve de réévaluation des titres, inscrite au bilan sous Autres comptes de fonds propres.

Les passifs correspondants sont principalement des opérations de pension à court terme. En raison de leur courte durée, ils sont portés au bilan à leur valeur de marché, les écarts de valeur étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation, au compte de profits et pertes.

Les dérivés correspondants sont utilisés par la Banque pour gérer son risque de marché ou à des fins de négociation. Elle les porte au bilan à leur valeur de marché, les écarts de valeur étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation, au compte de profits et pertes.

F. Or et dépôts en or

Les éléments d'actif et de passif en or sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en dollars EU au cours du marché et transcrit en DTS), avec les intérêts courus. La rémunération des dépôts en or est inscrite aux produits d'intérêts (actif) ou aux charges d'intérêts (passif), selon le principe de la comptabilité d'exercice.

L'or détenu en propre par la BRI entre dans la catégorie des actifs de placement. Le montant excédentaire par rapport à l'ancienne valeur statutaire de l'or (USD 208 l'once au 31 mars 2003, soit environ DTS 151 l'once) est porté à la réserve de réévaluation de l'or, qui figure au bilan sous Autres comptes de fonds propres.

Les gains ou pertes de réévaluation sur les dépôts en or de tiers (passif) et les dépôts en or correspondants (actif) sont comptabilisés sous Variation nette d'évaluation, au compte de profits et pertes.

G. Créances à recouvrer et engagements à payer

Il s'agit principalement de montants à très court terme liés au règlement de transactions financières ; ils sont portés au bilan à leur coût.

H. Terrains, immeubles et équipement

Les immeubles et équipement de la Banque sont inscrits à l'actif au coût historique amorti sur une base linéaire par rapport à leur durée d'utilité estimée :

Immeubles – 50 ans

Installations et machines des immeubles – 15 ans

Équipement en technologies de l'information – 4 ans

Autre équipement – 4 à 10 ans

Les terrains de la Banque ne sont pas amortis. La Banque effectue un examen périodique de la perte de valeur de ses terrains, immeubles et équipement. Lorsque la valeur

comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est réduite d'autant. Les dépenses d'investissement et les cessions sont converties au cours de change à la date de transaction.

I. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements antérieurs à la date du bilan, et qu'il est probable que des ressources économiques seront requises pour s'acquitter de cette obligation, à condition que son montant puisse être raisonnablement estimé.

J. Obligations découlant du régime de retraite

La BRI gère un Fonds de pension capitalisé à prestations déterminées au bénéfice de ses agents. Elle gère aussi des régimes non capitalisés pour les pensions, au bénéfice de ses administrateurs et, pour l'assurance maladie et accidents, au bénéfice de ses agents actuels et anciens.

Fonds de pension

Le passif au titre du Fonds de pension des agents correspond à la valeur actualisée de l'obligation de prestations déterminées à la date du bilan, moins la valeur de marché des actifs du fonds à la date du bilan, en tenant compte des ajustements pour gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des prestations pour services passés. L'obligation de prestations déterminées est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'obligation est déterminée par les sorties de fonds futures, estimées sur la base des taux d'actualisation des titres de dette d'entreprises de première qualité assortis d'échéances résiduelles avoisinant celles des passifs correspondants.

Le montant imputé au compte de profits et pertes représente la somme du coût actuel des prestations constituées dans le cadre du système au cours de l'exercice et des intérêts au taux d'actualisation appliqué à l'obligation de prestations déterminées. En outre, les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions sont imputés au compte de profits et pertes sur la période de service des agents concernés. L'actif ou le passif correspondant est porté au bilan sous Créances à recouvrer ou Autres passifs.

Régimes non capitalisés

Le passif au titre du régime de retraite des administrateurs et du régime d'assurance maladie et accidents correspond à la valeur actualisée de l'obligation de prestations déterminées calculée sur une base identique à celle du Fonds de pension des agents. Pour le régime maladie et accidents (où les droits sont en principe subordonnés à une période de service minimale de dix ans et jusqu'à l'âge de 50 ans), les coûts attendus de ces prestations sont répartis sur la période de service en suivant la méthode

actuarielle de répartition des prestations projetées. Des actuaires indépendants procèdent chaque année à une évaluation de ces obligations.

Principe du corridor

Lorsque l'obligation de prestations déterminées dépasse le montant le plus élevé entre le passif et les actifs éventuels utilisés pour capitaliser l'obligation portée aux états financiers d'un montant supérieur aux limites d'un corridor de 10 %, le montant hors de ce corridor est amorti sur la vie active estimée des agents concernés.

K. Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la Direction de la Banque doit retenir certaines estimations pour arrêter les montants déclarés d'actif et de passif, les actifs et passifs éventuels à la date du bilan, ainsi que les montants déclarés de produits et de charges durant l'exercice. Pour arriver à ces estimations, la Direction utilise les informations disponibles, émet des hypothèses et s'en remet à son jugement. Les chiffres effectifs ultérieurs peuvent différer sensiblement de ces estimations.

3. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

Il s'agit de liquidités auprès de banques centrales et commerciales dont la BRI peut disposer sur demande.

4. Or et dépôts en or à l'actif

Composition de l'actif en or de la Banque :

En millions de DTS	2004	2003
Barres détenues auprès de banques centrales	5 463,9	4 534,2
Total dépôts à terme en or	3 609,9	3 007,7
Total or et dépôts en or à l'actif	9 073,8	7 541,9

Est comprise dans ce total l'encaisse-or appartenant en propre à la Banque qui, au 31 mars 2004, s'élevait à DTS 1 780,7 millions, équivalant à 192 tonnes d'or fin (31 mars 2003 : DTS 1 519,0 millions ; 192 tonnes). Les éléments de cette encaisse-or sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en dollars EU au cours du marché et transcrit en DTS), avec les intérêts courus. Le montant excédentaire par rapport à l'ancienne valeur statutaire d'environ DTS 151 l'once est inscrit à la réserve de réévaluation de l'or (publiée au bilan sous Autres comptes de fonds propres) et les gains ou pertes matérialisé(s) sur cessions d'or détenu en propre sont porté(s) au compte de profits et pertes. Au 1^{er} avril 2003, le solde d'ouverture de la réserve de réévaluation de l'or s'élevait à DTS 571,6 millions. La réserve s'est accrue de DTS 261,7 millions durant l'exercice clos le 31 mars 2004, de sorte que le solde à cette date s'élevait à DTS 833,3 millions.

En millions de DTS	2004			2003		
	Actifs bancaires	Actifs de placement	Total	Actifs bancaires	Actifs de placement	Total
Bons du Trésor	30 240,7	–	30 240,7	20 724,5	–	20 724,5
Titres pris en pension	20 609,7	1 225,5	21 835,2	12 181,8	73,2	12 255,0
Dépôts à terme et avances aux banques						
Avances	–	–	–	387,6	–	387,6
Dépôts à terme fixe	65 515,0	–	65 515,0	53 562,9	–	53 562,9
Comptes à préavis/à vue	2 640,6	6,8	2 647,4	4 767,2	10,5	4 777,7
	68 155,6	6,8	68 162,4	58 717,7	10,5	58 728,2
Titres du secteur public et autres titres						
État	3 853,5	4 978,4	8 831,9	8 630,7	4 612,4	13 243,1
Établissements financiers	15 508,2	1 221,8	16 730,0	14 299,3	1 189,6	15 488,9
Divers (dont secteur public)	6 584,3	1 336,9	7 921,2	8 391,5	1 609,1	10 000,6
	25 946,0	7 537,1	33 483,1	31 321,5	7 411,1	38 732,6
Total actifs bancaires et de placement	144 952,0	8 769,4	153 721,4	122 945,5	7 494,8	130 440,3

5. Actifs bancaires et de placement

Les bons du Trésor, titres pris en pension, dépôts à terme et avances aux banques, titres du secteur public et autres titres constituent soit des actifs bancaires (placement des dépôts de la clientèle), soit des actifs de placement (instruments en monnaies acquis sur les fonds propres de la Banque).

Titres pris en pension : opérations par lesquelles la Banque place un dépôt à terme auprès d'une contrepartie qui fournit une garantie sous forme de titres. Le taux de rémunération du dépôt est fixé au début de la transaction et il y a un engagement irrévocable de restituer la garantie, sous réserve du remboursement du dépôt. La valeur de marché de la sûreté est suivie pendant toute la durée du

contrat et, le cas échéant, la Banque obtient une sûreté supplémentaire pour se protéger contre le risque de crédit.

Dépôts à terme et avances aux banques : placements auprès de banques centrales, institutions internationales et banques commerciales, dont prêts à taux fixe, comptes à préavis et avances aux banques centrales et institutions internationales dans le cadre de lignes de crédit avec ou sans engagement.

Titres du secteur public et autres titres : placements auprès de banques centrales, institutions internationales et banques commerciales, dont obligations à taux fixe ou variable et titres adossés à des actifs.

Le tableau ci-dessus montre la composition des actifs bancaires et de placement de la Banque.

au 31 mars 2004	Valeur de marché à l'actif	Coût historique	Réserve de réévaluation des titres	Gains bruts	Pertes brutes
<i>En millions de DTS</i>					
Titres pris en pension	1 225,5	1 225,5	–	–	–
Dépôts à terme et avances aux banques	6,8	6,8	–	–	–
Titres du secteur public et autres titres	7 537,1	7 358,6	178,5	193,0	(14,5)
Total	8 769,4	8 590,9	178,5	193,0	(14,5)

au 31 mars 2003	Valeur de marché à l'actif	Coût historique	Réserve de réévaluation des titres	Gains bruts	Pertes brutes
<i>En millions de DTS</i>					
Titres pris en pension	73,2	73,2	–	–	–
Dépôts à terme et avances aux banques	10,5	10,5	–	–	–
Titres du secteur public et autres titres	7 411,1	7 073,9	337,2	337,6	(0,4)
Total	7 494,8	7 157,6	337,2	337,6	(0,4)

Les actifs de placement de la Banque sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché. Leur montant excédentaire par rapport au coût historique est porté à la réserve de réévaluation des titres (figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres), et les gains ou pertes matérialisé(s) sur cessions d'actifs de placement sont inscrits au compte de profits et pertes. Au 1^{er} avril 2003, le solde d'ouverture de la réserve de réévaluation se chiffrait à DTS 337,2 millions. La réserve

s'est contractée de DTS 158,7 millions durant l'exercice clos le 31 mars 2004, de sorte que le solde à cette date se situait à DTS 178,5 millions.

Les tableaux du bas de la page précédente montrent la composition de la réserve de réévaluation des titres au 31 mars 2004 et au 31 mars 2003.

6. Instruments dérivés

En millions de DTS	2004			2003		
	Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Contrats à terme sur obligations	212,7	0,0	(0,0)	211,4	0,1	(0,8)
Contrats à terme sur taux	42 143,9	0,4	(0,4)	18 511,9	1,3	(0,4)
Contrats garantie de taux	17 623,0	4,7	(5,0)	26 437,5	8,6	(9,1)
Instruments à terme sur devises	2 209,5	17,7	(5,6)	824,6	2,3	(8,0)
Options sur devises achetées et vendues	16,6	0,0	(0,0)	327,2	1,7	(1,7)
Options sur obligations	388,4	0,1	(0,0)	562,4	1,4	(0,7)
Options sur swaps	1 589,4	0,0	(25,0)	-	-	-
Swaps de devises	37 990,0	53,7	(750,1)	51 717,0	159,1	(202,8)
Swaps de taux	85 894,0	3 003,1	(1 099,1)	125 018,0	3 723,3	(1 219,5)
Swaps de taux et de devises	11 388,0	241,4	(2 454,5)	10 638,0	68,3	(1 791,1)
Total instruments dérivés	199 455,5	3 321,1	(4 339,7)	234 248,0	3 966,1	(3 234,1)

La Banque a recours aux dérivés suivants à des fins de couverture et de négociation.

Contrats à terme sur devises, obligations et taux : obligations contractuelles, sur un marché organisé, de recevoir ou payer un montant net reposant sur une variation des cours de change, taux d'intérêt ou cours des obligations à une date donnée et à un prix fixé à l'avance. Un contrat à terme est garanti par des espèces ou des titres facilement négociables et les écarts de valeur sont réglés journellement auprès du marché organisé.

Contrats garantie de taux : contrats de taux à terme de gré à gré donnant lieu à un règlement en espèces à une date donnée correspondant à la différence entre un taux d'intérêt convenu et le taux du marché.

Instruments à terme sur devises : engagements d'acheter des devises à une date future, dont opérations au comptant non livrées.

Options sur devises et options sur obligations : contrats conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acquiescer (option d'achat) ou de céder (option de vente), à une date donnée, un montant déterminé de devises ou une obligation à un prix fixé à l'avance. L'acheteur d'option rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

Swaps de devises, swaps de taux et devises et swaps de taux : engagements d'échanger un flux de trésorerie contre un autre. Un swap représente un échange économique de monnaies ou de taux d'intérêt (fixe contre variable, par exemple) ou un échange simultané de taux

d'intérêt et de monnaies (swap de taux et devises). Sauf pour certains swaps de devises et swaps de taux et devises, il n'y a pas d'échange de principal.

Options sur swaps : contrats conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap de devises ou de taux à un prix fixé à l'avance à ou jusqu'à une date donnée.

Le tableau ci-dessus présente en détail la valeur de marché des instruments dérivés.

7. Créances à recouvrer

En millions de DTS	2004	2003
Opérations financières en instance de règlement	1 598,0	3 143,1
Divers	11,6	30,8
Total créances à recouvrer	1 609,6	3 173,9

Les Opérations financières en instance de règlement sont des créances à court terme (à recouvrer généralement dans un délai maximum de trois jours), pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu ; il s'agit d'actifs vendus et de passifs émis.

8. Terrains, immeubles et équipement

En millions de DTS				2004	2003
	Terrains	Immeubles	Équipement	Total	Total
Coût historique					
Solde d'ouverture	41,2	185,1	79,4	305,7	298,0
Dépenses d'investissement	-	-	10,5	10,5	8,4
Cessions et retraits	-	-	(1,8)	(1,8)	(0,7)
Solde au 31 mars	41,2	185,1	88,1	314,4	305,7
Amortissement					
Amortissement cumulé d'ouverture	-	61,2	48,1	109,3	95,3
Amortissement	-	7,1	9,8	16,9	14,7
Cessions et retraits	-	-	(1,8)	(1,8)	(0,7)
Solde au 31 mars	-	68,3	56,1	124,4	109,3
Valeur comptable nette au 31 mars	41,2	116,8	32,0	190,0	196,4

Après examen de la perte de valeur des terrains et immeubles de la Banque, la dotation aux amortissements pour l'exercice clos le 31 mars 2004 a été majorée de DTS 3,3 millions.

9. Dépôts en monnaies

Les dépôts en monnaies sont des créances comptables sur la Banque ; ils se décomposent comme suit.

En millions de DTS	2004	2003
Instruments de dépôt remboursables à 1-2 jours de préavis		
Instruments à moyen terme (MTI)	41 198,8	41 744,4
FIXBIS	35 212,5	31 681,8
	76 411,3	73 426,2
Autres dépôts en monnaies		
Autres instruments de dépôt (FRIBIS)	6 200,2	6 063,0
Comptes à vue/à préavis et dépôts à terme	50 541,0	43 029,8
	56 741,2	49 092,8
Total dépôts en monnaies	133 152,5	122 519,0

La Banque s'engage à rembourser certains instruments de dépôt, en intégralité ou en partie, à leur valeur de marché, avec un préavis de un ou deux jours ouvrés. Les gains ou pertes correspondant(e)s sont porté(e)s au compte de profits et pertes sous Variation nette d'évaluation.

Les dépôts en monnaies (hors comptes à vue et à préavis) sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché. Cette valeur diffère de la somme que la Banque est tenue de payer à l'échéance au déposant. Augmentée des intérêts courus au 31 mars 2004, cette somme est égale à DTS 128 682,8 millions (DTS 120 913,1 millions au 31 mars 2003).

10. Dépôts en or au passif

Les dépôts en or reçus par la Banque proviennent exclusivement de banques centrales.

11. Titres donnés en pension

Il s'agit d'opérations de mise en pension par lesquelles la Banque reçoit un dépôt à terme de la part d'une contrepartie à laquelle elle fournit une garantie sous forme de titres. Le taux de rémunération du dépôt est fixé au début de la transaction, et il y a un engagement irrévocable de rembourser le dépôt, sous réserve de la restitution des titres. Ces opérations sont conclues avec des banques commerciales exclusivement.

12. Engagements à payer

Ils recouvrent des opérations financières en instance de règlement (engagements à court terme, à payer généralement dans un délai maximum de trois jours), pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu ; il s'agit d'achats d'actifs et de rachats de titres de dette.

13. Autres passifs

En millions de DTS	2004	2003
Obligations découlant du régime de retraite – note 17		
Pensions des administrateurs	4,0	4,0
Prestations d'assurance maladie et accidents	111,2	97,1
À payer aux anciens actionnaires	14,5	208,9
Divers	14,7	288,9
Total autres passifs	144,4	598,9

14. Capital

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2003 a modifié les Statuts de la Banque pour redéfinir en DTS le capital de la Banque, avec effet au 1^{er} avril 2003, et ajuster en conséquence la valeur nominale (valeur au pair) de l'action BRI. Afin d'obtenir un chiffre rond, cette valeur nominale a été arrondie par défaut à DTS 5 000 (libérée de 25 %), au lieu du montant précis ressortant de la conversion au 31 mars 2003 (DTS 5 696). Le montant excédentaire de DTS 92,1 millions a été transféré du capital libéré au Fonds de réserve libre (note 31). Globalement, le capital et les réserves de la Banque n'ont pas été affectés par cet ajustement.

Le capital de la Banque est constitué comme suit.

	2004	2003
	<i>En millions de DTS</i>	<i>En millions de francs or</i>
Capital autorisé : 600 000 actions, valeur nominale DTS 5 000 chacune (2003 : FO 2 500)	3 000,0	1 500,0
Capital émis : 547 125 actions (2003 : 529 125)	2 735,6	1 322,8
Capital libéré (25 %)	683,9	330,7

Durant l'exercice clos le 31 mars 2004, la Banque a procédé à des émissions, de 3 000 actions chacune, en faveur des banques centrales d'Algérie, du Chili, d'Indonésie, d'Israël, de Nouvelle-Zélande et des Philippines. Le nombre des banques centrales membres est ainsi passé à 56 (31 mars 2003 : 50).

Nombre d'actions recevant un dividende :

	2004	2003
Actions émises	547 125	529 125
Moins : actions propres		
Rachat d'actions durant l'exercice clos le 31 mars 2001	(74 952)	(74 952)
Autres actions	(2 100)	(2 100)
Actions distribuées recevant un dividende	470 073	452 073
Dont :		
Recevant un dividende plein	452 073	452 073
Actions nouvellement émises rémunérées au prorata à compter de la date de valeur de la souscription	18 000	-

15. Rachat d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2001 a modifié les Statuts de la Banque pour réserver le droit de détenir des actions BRI exclusivement aux banques centrales, ce qui a entraîné une reprise obligatoire des 72 648 actions détenues par des actionnaires privés (c'est-à-dire autres que banques centrales) sur lesquelles les banques centrales américaine, belge et française exercent les droits de vote. L'indemnité versée s'élevait à CHF 16 000

par action. Simultanément, la Banque a repris 2 304 actions de ces trois émissions détenues par d'autres banques centrales. Elle comptabilise toutes ces actions comme actions propres et, le moment venu, les redistribuera aux banques centrales déjà membres de la manière que le Conseil d'administration jugera appropriée.

Trois anciens actionnaires privés ont exprimé leur mécontentement à l'égard du montant de l'indemnité versée par la Banque dans le cadre du rachat obligatoire et ont engagé une procédure devant le Tribunal arbitral de La Haye. Cette procédure s'est achevée avec la sentence définitive rendue le 19 septembre 2003 par le Tribunal arbitral, accordant une indemnité supplémentaire de CHF 7 977,56 par action. La Banque a appliqué la sentence à l'ensemble de ses anciens actionnaires, et le coût du rachat de la totalité des 74 952 actions susmentionnées s'est accru de DTS 153,8 millions, comme suit.

<i>En millions de DTS</i>	2004
Imputation aux actions propres :	
Indemnité supplémentaire en sus de la provision	113,5
Imputation au compte de profits et pertes :	
Intérêts supplémentaires à ce titre en sus de la provision	32,9
Perte de conversion	7,4
Total	153,8

16. Bénéfice par action

	2004	2003
Bénéfice net de l'exercice (en millions de DTS)	536,1	592,8
Nombre moyen pondéré d'actions recevant un dividende	462 114	452 073
Bénéfice par action (en DTS)	1 160	1 311

Le dividende proposé pour l'exercice clos le 31 mars 2004 s'élève à DTS 225 par action (2003 : CHF 400, équivalant à DTS 214,8).

17. Obligations découlant du régime de retraite

A. Pensions des administrateurs

La Banque gère un régime non capitalisé à prestations déterminées au bénéfice de ses administrateurs, dont le droit à pension est basé sur une période de service minimale de quatre ans. Ce compte a évolué comme suit durant l'exercice.

<i>En millions de DTS</i>	2004	2003
Passif d'ouverture	4,0	3,6
Contributions	(0,3)	(0,2)
Imputation au compte de profits et pertes	0,4	0,3
Variation de change	(0,1)	0,3
Passif de clôture – note 13	4,0	4,0

B. Pensions des agents

La BRI gère, au bénéfice de ses agents, un Système de pensions à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière. Le Système repose sur un fonds qui s'apparente à un fonds fiduciaire, sans personnalité juridique propre. Ses actifs sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à participer au Système. Des actuaires indépendants procèdent chaque année à une évaluation du fonds. La dernière date du 30 septembre 2003.

<i>En millions de DTS</i>	2004	2003
Valeur actualisée des obligations capitalisées	527,8	511,3
Valeur de marché des actifs du fonds	(525,4)	(480,9)
	2,4	30,4
Gain/(perte) actuariel(le) non comptabilisé(e)	(2,4)	(30,4)
Passif	-	-

Ce compte a évolué comme suit durant l'exercice.

<i>En millions de DTS</i>	2004	2003
(Actif)/passif d'ouverture	-	-
Contributions	(14,5)	(30,1)
Imputation au compte de profits et pertes	14,5	30,1
(Actif) / passif de clôture	-	-

Les calculs ci-dessus ont été effectués sur la base des principales hypothèses actuarielles suivantes.

	2004	2003
Taux d'actualisation – taux de marché des obligations d'entreprises suisses de première qualité	3,5 %	3,5 %
Rendement attendu des actifs du fonds	5,0 %	5,0 %

C. Prestations d'assurance maladie et accidents

La Banque offre aussi, après le départ en retraite, des prestations non capitalisées d'assurance maladie et accidents, sur la base d'une période de service minimale de dix ans. La méthodologie appliquée pour la détermination des coûts et obligations découlant de ce régime et les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul de ces prestations sont identiques à celles du Système de pensions, avec une hypothèse supplémentaire de hausse tendancielle des frais médicaux de 5 % l'an.

Ce compte a évolué comme suit durant l'exercice.

<i>En millions de DTS</i>	2004	2003
Passif d'ouverture	97,1	81,6
Contributions	(1,2)	(3,4)
Imputation au compte de profits et pertes	16,4	8,6
Variation de change	(1,1)	10,3
Passif de clôture – note 13	111,2	97,1
Perte actuarielle non comptabilisée	18,1	22,9
Valeur actualisée des obligations	129,3	120,0

18. Produits d'intérêts

<i>En millions de DTS</i>	2004	2003
Intérêts sur actifs de placement		
Titres pris en pension	9,9	17,8
Dépôts à terme et avances aux banques	25,4	29,1
Titres du secteur public et autres titres	269,8	317,9
	305,1	364,8
Intérêts sur actifs bancaires		
Bons du Trésor	233,4	217,5
Titres pris en pension	104,3	103,5
Dépôts à terme et avances aux banques	1 106,7	1 567,1
Titres du secteur public et autres titres	721,6	838,0
	2 166,0	2 726,1
Intérêts sur instruments dérivés	1 022,3	1 043,8
Autres intérêts	0,5	0,5
Total produits d'intérêts	3 493,9	4 135,2

19. Charges d'intérêts

<i>En millions de DTS</i>	2004	2003
Intérêts sur dépôts en or	7,0	11,3
Intérêts sur dépôts en monnaies	2 665,7	3 201,7
Intérêts sur titres donnés en pension	8,4	15,9
Total charges d'intérêts	2 681,1	3 228,9

20. Variation nette d'évaluation

<i>En millions de DTS</i>	2004	2003
Variation d'évaluation non matérialisée sur actifs financiers bancaires	(98,9)	439,5
Gains/(pertes) matérialisé(e)s sur actifs financiers bancaires	32,1	31,7
Variation d'évaluation non matérialisée sur passifs financiers	583,8	(1 341,8)
Gains/(pertes) matérialisé(e)s sur passifs financiers	(327,1)	(418,5)
Variation d'évaluation sur instruments dérivés	(448,6)	974,8
Variation nette d'évaluation	(258,7)	(314,3)

21. Produit net d'honoraires et de commissions

<i>En millions de DTS</i>	2004	2003
Produits d'honoraires et de commissions	5,8	6,0
Charges d'honoraires et de commissions	(4,4)	(4,3)
Produit net d'honoraires et de commissions	1,4	1,7

22. Gains de change nets

Ce poste recouvre les gains au titre des transactions financières et des opérations de conversion.

23. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Banque sont détaillées ci-après en francs suisses (CHF), monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart des dépenses.

Les charges découlant du régime de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2003 incluent une contribution spéciale de CHF 33,9 millions au Fonds de pension des agents de la Banque. Les charges au titre des Autres dépenses de personnel se sont accrues sur l'exercice clos le 31 mars 2004, principalement en raison de l'augmentation des dépenses d'assurance maladie et accidents, publiées en DTS à la note 17.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, le nombre moyen d'agents en équivalent temps plein s'élevait à 509 (2003 : 493).

<i>En millions de CHF</i>	2004	2003
Conseil d'administration		
Indemnités des administrateurs	1,6	1,5
Pensions	0,6	0,6
Déplacements, séances du Conseil hors siège et divers	1,5	1,3
	3,7	3,4
Direction et personnel		
Rémunération	96,1	96,3
Pensions	30,2	62,9
Autres dépenses de personnel	44,4	22,9
	170,7	182,1
Dépenses de bureau et dépenses diverses	62,1	62,0
Frais d'administration en millions de CHF	236,5	247,5
Frais d'administration en millions de DTS	125,6	127,6
Amortissement en millions de DTS	16,9	14,7
Charges d'exploitation en millions de DTS	142,5	142,3

24. Gains nets sur ventes de titres de placement

<i>En millions de DTS</i>	2004	2003
Gains matérialisés bruts	172,5	153,8
Pertes matérialisées brutes	(18,1)	(6,8)
Gains nets sur ventes de titres de placement	154,4	147,0

25. Impôts

Le statut juridique de la BRI en Suisse est défini dans l'Accord de siège qu'elle a conclu avec le Conseil fédéral suisse. Aux termes de ce document, la Banque est exonérée de pratiquement tous les impôts directs et indirects des autorités fédérales et locales en Suisse.

Des conventions similaires ont été passées avec le gouvernement de la République populaire de Chine pour le Bureau d'Asie à Hong-Kong RAS et avec le gouvernement mexicain pour le Bureau des Amériques.

26. Cours de change

Le tableau suivant montre les principaux cours utilisés pour convertir en DTS les soldes en devises et en or.

	Cours au comptant au 31 mars		Cours moyen exercice clos en	
	2004	2003	2004	2003
USD	0,675	0,728	0,700	0,755
EUR	0,827	0,793	0,821	0,749
JPY	0,00649	0,00613	0,00620	0,00620
GBP	1,239	1,150	1,183	1,167
CHF	0,530	0,537	0,531	0,511
Or	286,5	244,1	263,8	245,4

27. Éléments hors bilan

Des transactions fiduciaires sont effectuées au nom de la BRI, pour le compte et au risque de sa clientèle, sans possibilité de recours contre la Banque. Elles ne figurent pas au bilan de la Banque.

En millions de DTS	2004	2003
Valeur nominale des titres détenus dans le cadre de :		
Conventions de dépôt	9 153,5	8 309,6
Contrats de nantissement	2 346,2	3 556,4
Mandats de gestion de portefeuille	2 903,3	2 158,9
Total	14 403,0	14 024,9

Les instruments financiers détenus dans le cadre des mandats ci-dessus sont déposés auprès de conservateurs externes (banques centrales ou banques commerciales).

28. Engagements de crédit

La Banque a ouvert plusieurs lignes de crédit avec engagement à sa clientèle de banques centrales et d'institutions internationales. Au 31 mars 2004, leur encours s'élevait à DTS 2 867,2 millions (31 mars 2003 : DTS 2 780,5 millions), dont DTS 118,2 millions pour des engagements non assortis de garanties (31 mars 2003 : DTS 150,0 millions).

29. Parties liées

La Banque désigne actuellement comme parties liées les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction de la Banque (essentiellement membres du Comité exécutif).

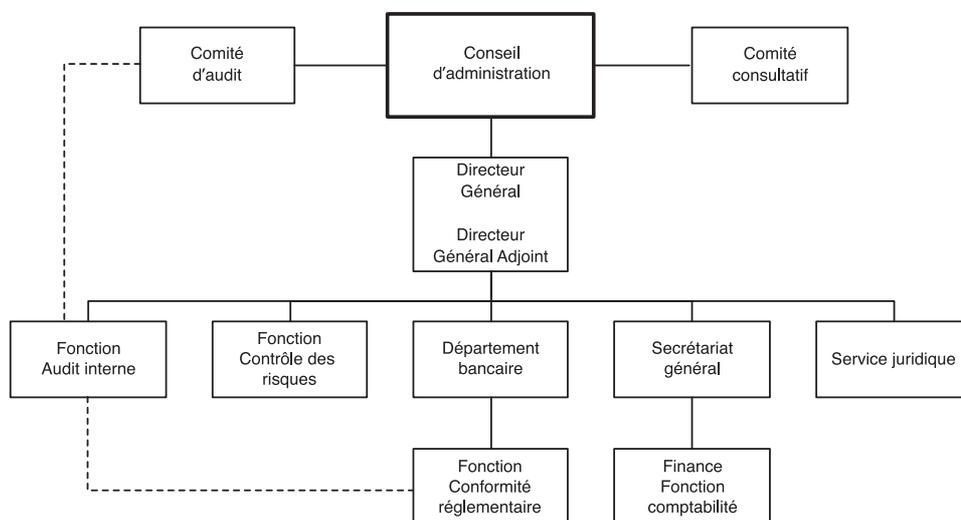
La Banque offre à l'ensemble de ses agents et administrateurs la possibilité d'ouvrir un compte personnel de dépôts rémunéré à un taux fixé par le Président de la BRI. Au 31 mars 2004, le solde de tels comptes au nom des membres du Conseil d'administration et de la Direction s'établissait à DTS 7,4 millions (DTS 7,5 millions au 31 mars 2003).

30. Fonds propres et gestion des risques

A. Risques auxquels la Banque est exposée

Dans ses opérations financières, la Banque est exposée à divers risques.

Risque de crédit : risque de pertes financières résultant de l'incapacité d'une contrepartie à assurer en temps requis ses paiements d'intérêts et de principal. C'est, pour la Banque, le risque le plus sensible.



Risque de marché : risque de variation défavorable de la valeur totale des actifs et passifs par suite de l'évolution de variables de marché telles que taux d'intérêt, cours de change et cours de l'or.

Risque de liquidité : risque de ne pouvoir s'acquitter de ses obligations de paiement à l'échéance sans subir de pertes inacceptables.

Risque opérationnel : risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation résultant d'une erreur ou de défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain ou aux systèmes, ou découlant de causes externes.

B. Modalités de gestion des risques

Structure opérationnelle

La Banque a pour objet de servir la communauté des banques centrales tout en dégagant un revenu adéquat lui permettant de préserver sa solidité financière. Les actifs et passifs sont répartis en deux portefeuilles.

Dépôts en monnaies et en or, principalement des banques centrales et institutions internationales, actifs bancaires et instruments dérivés correspondants

Dans ce cadre, la Banque assume un degré restreint de risque sur taux d'intérêt, cours de l'or et cours de change.

Actifs, passifs et instruments dérivés liés au placement des fonds propres de la Banque

La Banque détient la majeure partie de ses fonds propres sous forme d'instruments financiers libellés en monnaies du panier du DTS, gérés par rapport à un portefeuille obligataire de référence avec un objectif de durée fixe ; le reste est détenu en or.

La Banque a institué un dispositif de gestion des risques comprenant une fonction indépendante Contrôle des risques et une production périodique de rapports sur les positions à risque à l'intention des comités de gestion compétents. Les méthodologies et politiques de gestion des risques sont consignées dans un manuel détaillé mis à jour périodiquement. Les limites de crédit sont notées dans un manuel des contreparties. Toute modification des limites de crédit requiert l'approbation de la Direction de la Banque.

La fonction Contrôle des risques est complétée par les fonctions Finance (comptabilité) et Conformité réglementaire ainsi que par le Service juridique. Il incombe à Finance de produire les états financiers et de contrôler les dépenses en dressant le budget de l'exercice et en surveillant son exécution. Le Service juridique fournit conseil et assistance sur de nombreux aspects des activités de la Banque. La fonction Conformité réglementaire garantit que les opérations et les agents du Département bancaire et de Contrôle des risques observent le Code de conduite de la BRI, les Règles bancaires spécifiques, les lois applicables et les meilleures pratiques sur les marchés financiers.

La fonction Audit interne examine les procédures de contrôle interne et exprime un avis sur leur conformité aux normes internationales et aux meilleures pratiques de la profession. Il lui appartient d'analyser les procédures de gestion des risques, systèmes internes de contrôle, systèmes d'information et processus de gouvernance.

Les fonctions Contrôle des risques et Audit interne sont placées sous l'autorité du Directeur Général Adjoint ; Audit interne rend également compte au Comité d'audit. L'organigramme ci-avant représente les circuits d'information et de responsabilité entre fonctions de contrôle essentielles.

C. Méthodologies de gestion des risques

La Banque a recours à une gamme complète de méthodologies quantitatives pour évaluer les instruments financiers et pour mesurer les risques auxquels sont exposés son bénéfice net et ses fonds propres. Elle réexamine celles-ci pour s'adapter à toute modification des risques et à l'évolution des meilleures pratiques.

L'une des méthodes quantitatives fondamentales est celle des fonds propres économiques. Cette notion sert à estimer le montant de fonds propres nécessaire pour absorber les pertes potentielles correspondant aux expositions, à toute date donnée, avec un niveau de confiance statistique déterminé de façon à préserver l'excellente solvabilité de la BRI. Les limites et rapports internes de la Banque sont fréquemment exprimés en termes de fonds propres économiques, couvrant les risques de crédit, de marché et opérationnel.

Pour le risque de crédit, les fonds propres économiques sont calculés par un modèle interne de valeur en risque (VaR) fondé sur l'évaluation par la Banque :

- de la probabilité de défaut de chaque contrepartie ;
- des corrélations de pertes pour chaque contrepartie ;
- de la perte pour elle-même résultant du défaut.

Pour le risque de marché, la mesure (exposée en détail à la section I infra) est dérivée de la méthodologie VaR.

Pour le risque opérationnel, la mesure repose sur un modèle exploitant des éléments compilés par la Banque et des données externes.

En calculant les fonds propres économiques en regard de ces trois catégories de risques, la Banque a défini comme paramètres fondamentaux un horizon d'un an et un niveau de confiance de 99,995 %.

D. Adéquation des fonds propres

La Banque dispose d'une très solide base de fonds propres, mesurée par son modèle de fonds propres économiques ou par le dispositif proposé par l'accord de Bâle de juillet 1988. Le tableau suivant présente le détail des fonds propres de la BRI au 31 mars 2004.

<i>En millions de DTS</i>	2004
Capital	683,9
Réserves statutaires	8 230,8
Moins : actions propres	(852,6)
Fonds propres de catégorie 1	8 062,1
Compte de profits et pertes	536,1
Autres comptes de fonds propres	1 011,8
Total fonds propres	9 610,0

Les ratios de Bâle mesurent l'adéquation des fonds propres qualifiés par rapport aux actifs (et instruments dérivés) pondérés en fonction des risques. Les pondérations sont déterminées par l'accord. La BRI présente un ratio élevé, car ses actifs comportent une forte proportion de dette souveraine (degré zéro de risque) : 34,7 % (fonds propres de catégorie 1) au 31 mars 2004.

E. Risque de crédit

Le risque de crédit recouvre les éléments suivants.

Risque de défaut : risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations dans les conditions contractuelles. La Banque y est exposée sur ses actifs financiers et instruments dérivés ainsi que sur ses engagements de crédit en faveur de banques centrales et institutions internationales.

Risque de règlement : risque de non-exécution d'un règlement ou de la compensation d'opérations financières si l'échange de liquidités, titres ou autres actifs n'est pas simultané.

Risque de transfert : risque qu'une contrepartie ne puisse s'acquitter de ses obligations parce qu'elle est incapable de se procurer une devise.

F. Risque de défaut

La Banque contrôle son risque de défaut au niveau des contreparties et des portefeuilles. Les expositions de crédit sont soumises à une série de limites par contrepartie et par pays. La Banque procède à une évaluation indépendante de la qualité du crédit, qui se traduit par l'attribution de notations internes et qui sert de base à la détermination des limites de crédit.

Le risque de défaut sur les titres détenus par la Banque est réduit par le haut degré de liquidité de la plupart des actifs. La Banque se défait de titres quand les responsables estiment que l'émetteur présente un risque de défaut inacceptable. Pour les instruments dérivés de gré à gré, le risque de défaut est atténué par des accords de gestion de sûretés.

Les tableaux suivants montrent l'exposition de crédit par secteur et par notation au 31 mars 2004.

Risque de défaut par catégorie de contreparties	%
Émetteurs souverains	29,0
Établissements financiers	65,0
Divers	6,0
	100,0

Risque de défaut par notation interne BRI (exprimée en équivalent note à long terme)	%
AAA	25,1
AA	54,9
A	19,6
BBB+ et titres de note inférieure/non notés	0,4
	100,0

G. Risque de règlement

La Banque réduit ce risque à un minimum en :

- faisant appel à des organismes de compensation bien établis ;
- réglant ses opérations, autant que possible, uniquement lorsque les deux parties se sont acquittées de leurs obligations (principe du règlement-livraison) ;
- exigeant, autant que possible, le règlement net des paiements relatifs aux instruments dérivés ;
- passant, pour les règlements au comptant, par des correspondants bancaires capables de stopper les paiements à bref délai ;
- calculant et limitant le risque par contrepartie.

H. Risque de transfert

La Banque calcule le risque de transfert par pays et fixe des limites correspondantes.

I. Risque de marché

Pour la BRI, le risque de marché repose essentiellement sur le cours de l'or, les cours de change et les taux d'intérêt. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle le mesure par une méthodologie VaR et en calculant des indices de sensibilité à certains facteurs de marché. La méthodologie VaR consiste à évaluer par des techniques statistiques la perte potentielle maximale pour un portefeuille sur un horizon temporel défini et avec un niveau de confiance donné.

Les fonds propres économiques pour risque de marché sont calculés et gérés de manière globale sur l'ensemble des composantes du risque. La Direction de la Banque lui fixe des limites en termes de fonds propres économiques.

Les modèles VaR, de nature prédictive, se fondent sur des informations de marché rétrospectives et leur fiabilité dépend de la qualité des données disponibles. À ces limites de VaR s'ajoutent d'autres limites et des procédures d'information, des simulations de crise spécifiques et une surveillance étroite des expositions les plus importantes.

J. Risque de variation du cours de l'or

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation du cours de l'or sur la valeur de marché des actifs et passifs. La Banque y est exposée principalement sur ses avoirs propres en or. Ceux-ci, qui totalisent 192 tonnes, sont détenus en conservation ou placés auprès de banques commerciales. Au 31 mars 2004, les fonds propres étaient constitués en or à hauteur de 18 % environ (31 mars 2003 : 17 %). La Banque peut en outre avoir de faibles expositions à ce risque à travers ses opérations avec les banques centrales et commerciales. Ce risque est pris en compte dans le dispositif général de fonds propres économiques pour risque de marché.

K. Risque de change

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation des cours de change par rapport au DTS sur la valeur de marché des actifs et passifs. La Banque y est exposée sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle l'encourt également dans la gestion des dépôts de sa clientèle et en tant qu'intermédiaire dans les opérations de change entre banques centrales et commerciales. Elle réduit ce risque en alignant périodiquement la répartition des monnaies des actifs liés à la gestion de ses fonds propres sur la composition du DTS et en ne s'autorisant que de faibles expositions de change en relation avec les dépôts de la clientèle et dans son rôle d'intermédiation.

Le tableau suivant montre l'exposition de change au 31 mars 2004, après ajustement des avoirs propres en or. Ces positions résultent, pour l'essentiel, du rachat des actions BRI durant l'exercice clos le 31 mars 2001 (note 15).

Actifs nets	2004
En millions de DTS	
Franc suisse	(655,6)
Dollar EU	297,9
Euro	111,3
Yen	130,9
Livre sterling	57,7
Couronne suédoise	54,3
Autres monnaies	3,5

Au 31 mars 2004	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	4-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéter- minée	Total
<i>En millions de DTS</i>									
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	18,9	-	-	-	-	-	-	-	18,9
Or et dépôts en or	247,5	315,8	603,0	514,2	532,2	1 397,2	-	5 463,9	9 073,8
Bons du Trésor	5 903,4	15 450,9	6 615,6	908,9	1 361,9	-	-	-	30 240,7
Titres pris en pension	21 771,1	64,1	-	-	-	-	-	-	21 835,2
Dépôts à terme et avances aux banques	31 589,7	16 640,8	15 138,2	3 814,4	979,3	-	-	-	68 162,4
Titres du secteur public et autres titres	1 785,5	2 948,1	3 085,9	2 164,1	1 533,6	17 661,3	4 304,6	-	33 483,1
Créances à recouvrer	1 602,2	-	-	-	-	3,9	-	3,5	1 609,6
Terrains, immeubles et équipement	-	-	-	-	-	-	-	190,0	190,0
Total	62 918,3	35 419,7	25 442,7	7 401,6	4 407,0	19 062,4	4 304,6	5 657,4	164 613,7
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(4 798,2)	(12 072,9)	(14 572,6)	(5 828,5)	(4 015,2)	(31 727,3)	(3 396,6)	-	(76 411,3)
Autres dépôts en monnaies									
	(42 269,9)	(7 438,1)	(6 374,4)	(560,3)	(98,3)	(0,2)	-	-	(56 741,2)
Dépôts en or									
	(5 625,0)	(250,5)	(510,1)	(347,5)	(291,7)	(268,7)	-	-	(7 293,5)
Titres donnés en pension									
	(1 161,2)	(64,1)	-	-	-	-	-	-	(1 225,3)
Engagements à payer									
	(12 169,4)	-	-	-	-	-	-	-	(12 169,4)
Autres passifs									
	(26,6)	-	-	-	-	-	-	(117,8)	(144,4)
Total	(66 050,3)	(19 825,6)	(21 457,1)	(6 736,3)	(4 405,2)	(31 996,2)	(3 396,6)	(117,8)	(153 985,1)
Instruments dérivés nets									
	(102,9)	(485,8)	(144,6)	3,2	(100,4)	(109,8)	(78,3)	-	(1 018,6)
Asymétrie	(3 234,9)	15 108,3	3 841,0	668,5	(98,6)	(13 043,6)	829,7	5 539,6	9 610,0

L. Risque de taux d'intérêt

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation des taux sur la valeur de marché des actifs et passifs. La Banque y est exposée principalement sur les actifs porteurs d'intérêts liés à la gestion de ses fonds propres. Ceux-ci sont gérés par rapport à une référence obligatoire avec un objectif de durée fixe. La Banque encourt également un risque de taux limité dans le cadre de la collecte et du placement des dépôts de sa clientèle.

La Banque surveille étroitement ce risque, et en particulier la sensibilité des actifs et passifs aux mouvements de taux. Elle atténue globalement le risque de marché en appliquant des limites définies en termes de fonds propres économiques, par la méthodologie VaR et d'après des simulations de crise.

M. Risque de liquidité

La taille du bilan de la Banque évolue essentiellement en fonction de la variation nette des dépôts en or et en monnaies des banques centrales et institutions internationales. La Banque s'engage à racheter, à la valeur de marché, certains de ses instruments de dépôt en monnaies avec un préavis de un ou deux jours. La Banque est gérée de façon à préserver un degré élevé de liquidité, pour être prête, à tout moment, à répondre aux demandes de sa clientèle.

La Banque a élaboré un cadre de gestion de la liquidité qui s'appuie sur un modèle statistique fondé sur des hypothèses prudentes concernant les entrées de trésorerie et la liquidité des passifs. Ce dispositif assigne des limites au ratio de liquidité de la Banque : les actifs liquides doivent représenter au moins 100 % des besoins de liquidité auxquels la Banque pourrait être appelée à faire face. Des simulations de crise permettent en outre d'imaginer divers scénarios comportant des retraits massifs largement supérieurs aux besoins de liquidité potentiels. Ces exigences supplémentaires de liquidité doivent également être satisfaites par le portefeuille d'actifs liquides. Le ratio de liquidité de la BRI dépasse constamment, de beaucoup, le seuil minimal déterminé de la sorte.

Les tableaux des pages 210 et 212 montrent les actifs et passifs (ainsi que les instruments dérivés en termes nets), en valeur comptable, classés par tranches de durée contractuelle.

N. Risque opérationnel

C'est le risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation lié aux facteurs suivants :

- processus – politiques internes ou procédures (insuffisance, déficience de conception ou inadéquation ; défaut de compréhension, de mise en œuvre, de suivi ou de contrôle de leur application) ;
- personnes (personnel insuffisant, compétences déficientes, formation inadaptée, contrôle inadéquat, absence d'agent qualifié, manque d'intégrité ou manquement à la déontologie) ;
- systèmes (mauvaise conception, inadéquation, indisponibilité, dysfonctionnement ou panne du matériel, des logiciels d'application, des systèmes d'exploitation ou des infrastructures) ;
- événements externes (hors du contrôle de la Banque).

Les incidents de nature à entraîner une perte financière pour la Banque et/ou à nuire à sa réputation peuvent avoir une ou plusieurs causes et trouver leur origine dans des cas de fraude, la gestion de l'information, la politique d'emploi et les aspects culturels, les dispositifs de sécurité, la gestion et l'exécution des processus, les relations avec les tiers et les technologies.

La Banque s'applique à maîtriser le risque opérationnel par des contrôles internes (couvrant les règles, les procédures, les pratiques et la structure opérationnelle) destinés à donner une protection raisonnable contre l'occurrence de tels incidents et, s'ils surviennent, à les déceler le plus tôt possible et à en atténuer les conséquences. La Banque affecte un montant de fonds propres économiques, calculé par un modèle statistique, pour couvrir le risque opérationnel.

Au 31 mars 2003	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	4-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéter- minée	Total
<i>En millions de DTS</i>									
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	4 300,7	-	-	-	-	-	-	-	4 300,7
Or et dépôts en or	317,8	330,8	480,7	273,9	289,4	1 315,2	-	4 534,1	7 541,9
Bons du Trésor	4 031,4	10 324,1	5 410,0	345,6	613,4	-	-	-	20 724,5
Titres pris en pension	12 255,0	-	-	-	-	-	-	-	12 255,0
Dépôts à terme et avances aux banques	17 174,8	16 553,4	14 615,0	7 071,4	3 281,9	31,7	-	-	58 728,2
Titres du secteur public et autres titres	2 193,7	4 476,8	2 174,8	3 179,2	4 836,7	17 311,4	4 560,0	-	38 732,6
Créances à recouvrer	3 164,8	-	-	-	-	4,4	-	4,7	3 173,9
Terrains, immeubles et équipement	-	-	-	-	-	-	-	196,4	196,4
Total	43 438,2	31 685,1	22 680,5	10 870,1	9 021,4	18 662,7	4 560,0	4 735,2	145 653,2
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(5 972,5)	(8 427,6)	(8 054,3)	(6 984,9)	(6 420,8)	(35 809,2)	(1 756,9)	-	(73 426,2)
Autres dépôts en monnaies									
	(30 886,4)	(8 174,8)	(7 073,0)	(1 118,3)	(1 402,7)	(437,6)	-	-	(49 092,8)
Dépôts en or									
	(4 802,8)	(291,0)	(321,8)	(153,0)	(242,4)	(211,6)	-	-	(6 022,6)
Titres donnés en pension									
	(73,2)	-	-	-	-	-	-	-	(73,2)
Engagements à payer									
	(8 242,3)	-	-	-	-	-	-	-	(8 242,3)
Autres passifs									
	(288,9)	-	-	(207,0)	-	-	-	(103,4)	(599,3)
Total	(50 266,1)	(16 893,4)	(15 449,1)	(8 463,2)	(8 065,9)	(36 458,4)	(1 756,9)	(103,4)	(137 456,4)
Instruments dérivés nets	10,3	116,6	(80,3)	(114,4)	(35,1)	1 061,6	(226,7)	-	732,0
Asymétrie	(6 817,6)	14 908,3	7 151,1	2 292,5	920,4	(16 734,1)	2 576,4	4 631,8	8 928,8

31. Incidence des modifications comptables

A. Redéfinition du capital

Le remplacement du franc or par le DTS comme monnaie de présentation des états financiers, au 1^{er} avril 2003, a nécessité la conversion en DTS des montants en francs or dans lesquels était exprimé le capital de la Banque. L'Assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2003 a décidé que la valeur nominale des actions de la Banque serait arrondie au millier de DTS inférieur au chiffre précis ressortant de la conversion (DTS 5 696 au 31 mars 2003), soit DTS 5 000. Il en est résulté une réduction de 12,2 % du capital de la Banque au 31 mars 2003 et le montant excédentaire, DTS 92,1 millions, a été transféré du capital

aux fonds de réserve. Cette modification n'a eu aucune incidence sur le total des fonds propres de la BRI. Les ajustements des divers fonds sont décrits sous C.

B. Conversion et retraitement du bilan de la Banque

Le tableau ci-dessous montre comment les chiffres du bilan établi en francs or au 31 mars 2003, vérifié et publié, ont été convertis en DTS et retraités pour refléter les nouvelles conventions comptables. Les chiffres du bilan au 31 mars 2003 sont exprimés après affectation du bénéfice net de l'exercice et incluent la dotation de FO 1 639,4 millions aux réserves statutaires, sur l'exercice précédent, approuvée par l'Assemblée générale 2003.

Colonne/note	Bilan	Conversion en DTS	Réévaluation	Reclassification	Ajustement à la date de transaction	Bilan
	<i>en millions de francs or</i>					<i>en millions de DTS</i>
	1	2	3	4	5	6
Actif						
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	3 041,5	4 300,7	-	-	-	4 300,7
Or et dépôts en or	3 299,6	4 665,6	2 876,3	-	-	7 541,9
Bons du Trésor	14 027,3	19 834,6	0,5	-	889,4	20 724,5
Titres pris en pension	5 302,2	7 497,3	-	-	4 757,7	12 255,0
Dépôts à terme et avances aux banques	40 209,1	56 855,6	48,4	-	1 824,2	58 728,2
Titres du secteur public et autres titres	26 791,0	37 882,4	737,5	-	112,7	38 732,6
Instruments dérivés	-	-	3 966,1	-	-	3 966,1
Créances à recouvrer	21,7	30,7	-	-	3 143,2	3 173,9
Terrains, immeubles et équipement	138,9	196,4	-	-	-	196,4
Total actif	92 831,3	131 263,3	7 628,8	-	10 727,2	149 619,3
Passif						
Dépôts en monnaies	83 759,4	118 435,6	1 596,0	-	2 487,4	122 519,0
Dépôts en or	2 638,4	3 730,7	2 291,9	-	-	6 022,6
Titres donnés en pension	51,8	73,2	-	-	-	73,2
Instruments dérivés	-	-	3 234,1	-	-	3 234,1
Engagements à payer	-	-	-	-	8 242,3	8 242,3
Autres passifs	960,6	1 358,4	(759,5)	-	-	598,9
Total passif	87 410,2	123 597,9	6 362,5	-	10 729,7	140 690,1
Fonds propres						
Capital	330,7	467,6	285,9	(92,1)	-	661,4
Réserves statutaires	4 947,2	6 995,3	577,2	(49,8)	-	7 522,7
Compte de profits et pertes	362,0	511,9	66,0	-	(2,5)	575,4
Actions propres	(522,7)	(739,1)	-	-	-	(739,1)
Autres comptes de fonds propres	-	-	337,2	571,6	-	908,8
Compte des différences d'évaluation	303,9	429,7	-	(429,7)	-	-
Total fonds propres	5 421,1	7 665,4	1 266,3	-	(2,5)	8 929,2
Total passif et fonds propres	92 831,3	131 263,3	7 628,8	-	10 727,2	149 619,3

Notes afférentes à la conversion et au retraitement du bilan de la Banque

1. Chiffres du bilan vérifié et publié, établi en francs or au 31 mars 2003, avant affectation du bénéfice net de l'exercice.
2. Chiffres résultant de la conversion en DTS des montants en francs or de la colonne 1, au cours de change à la date du bilan : DTS 1 = FO 0,7072146 (DTS 1 = USD 1,3730456). Le montant de FO 362,0 millions (compte de profits et pertes) représente le bénéfice net statutaire de la Banque selon les anciennes conventions comptables, ici converti en DTS au cours de change du 31 mars 2003. La section D précise le mode de conversion et de retraitement du compte de profits et pertes.
3. Ajustements correspondant principalement aux réévaluations suivantes.

L'or et les dépôts en or, exprimés au bilan en francs or à l'équivalent de USD 208 l'once, sont réévalués au cours de marché du 31 mars 2003, soit DTS 244,11 (USD 335,18) l'once.

Les instruments financiers en monnaies sont réévalués à la valeur de marché au lieu du coût historique ajusté. Les gains non matérialisés sur titres de placement sont transférés à la réserve de réévaluation des titres (incluse dans Autres comptes de fonds propres).

Les instruments dérivés sont réévalués à la valeur de marché brute, au lieu du coût historique ajusté (inscrit en valeur nette au passif).

4. Montants correspondant aux reclassifications suivantes.

Ajustement du capital de la Banque consécutif à la définition de la valeur nominale des actions au chiffre arrondi de DTS 5 000 au lieu du montant précis converti (DTS 5 696). Le montant excédentaire de DTS 92,1 millions a été transféré du capital au Fonds de réserve libre. Cette modification n'a eu aucune incidence sur le total des fonds propres.

Transfert aux réserves du solde du compte des différences d'évaluation, en raison de la modification des conventions comptables concernant les écarts résultant de la conversion des monnaies.

Imputation à la réserve de réévaluation de l'or, au lieu des réserves statutaires, du montant excédentaire de la valeur de l'or détenu en propre par la Banque, calculée au cours de marché de DTS 244,11 (USD 335,18 l'once), par rapport à l'équivalent antérieur (USD 208 l'once).

5. Ajustement destiné à refléter la comptabilisation des actifs et passifs de la Banque à la date de transaction au lieu de la date de valeur.
6. Chiffres définitifs du bilan en DTS (somme des montants des colonnes 2 à 5).

C. Conversion et retraitement des réserves statutaires de la Banque

Le tableau ci-dessous montre comment les chiffres des fonds propres portés aux comptes établis en francs or au 31 mars 2003, vérifiés et publiés (approuvés par l'Assemblée générale du 30 juin 2003), ont été convertis en DTS et retraités pour refléter les nouvelles conventions comptables.

Colonne/note	Bilan	Conversion en DTS	Réévaluation	Reclassification	Bilan
	<i>en millions de francs or</i>				<i>en millions de DTS</i>
	1	2	3	4	5
Fonds de réserve légale	33,1	46,8	19,3	-	66,1
Fonds de réserve générale	1 494,5	2 113,2	266,5	-	2 379,7
Fonds spécial de réserve de dividendes	74,5	105,3	-	-	105,3
Fonds de réserve libre	3 345,1	4 730,0	291,4	(49,8)	4 971,6
Total réserves statutaires	4 947,2	6 995,3	577,2	(49,8)	7 522,7

Notes afférentes à la conversion et au retraitement des réserves statutaires de la Banque

1. Chiffres du bilan vérifié et publié, établi en francs or au 31 mars 2003, avant affectation du bénéfice net de l'exercice.
2. Chiffres résultant de la conversion en DTS des montants en francs or de la colonne 1, au cours de change à la date du bilan : DTS 1 = FO 0,7072146 (DTS 1 = USD 1,3730456).
3. Réévaluation de l'or et des dépôts en or (portés aux Fonds de réserve légale et de réserve générale) ainsi

que des instruments financiers (portés au Fonds de réserve libre). Voir supra section B, note 3 afférente à la conversion et au retraitement du bilan de la Banque.

4. Montant correspondant aux reclassifications suivantes.

Ajustement du capital de la Banque consécutif à la définition de la valeur nominale des actions au chiffre arrondi de DTS 5 000 au lieu du montant précis converti (DTS 5 696). Le montant excédentaire de DTS 92,1 millions a été transféré du capital au Fonds de réserve libre.

Transfert aux réserves du solde du compte des différences d'évaluation, en raison de la modification des conventions comptables concernant les écarts résultant de la conversion des monnaies.

Imputation à la réserve de réévaluation de l'or, au lieu des réserves statutaires, du montant excédentaire de la valeur de l'or détenu en propre par la Banque, calculée au cours de marché de DTS 244,11 (USD 335,18) l'once, par rapport à l'équivalent antérieur (USD 208 l'once).

5. Chiffres du bilan définitif en DTS (somme des montants des colonnes 2 à 4).

Colonne/note	Compte de profits et pertes <i>en millions de francs or</i>	Conversion en DTS	Réévaluation	Ajustement à la date de transaction	Reclassification	Compte de profits et pertes <i>en millions de DTS</i>
	1	2	3	4	5	6
Intérêts nets et autres produits d'exploitation	359,2	525,4	66,0	(2,5)	9,4	598,3
Moins : frais d'administration	(98,3)	(142,3)	-	-	-	(142,3)
Bénéfice d'exploitation	260,9	383,1	66,0	(2,5)	9,4	456,0
Bénéfice sur ventes de titres de placement	108,2	156,4	-	-	(9,4)	147,0
Rachat d'actions – intérêts sur indemnité arbitrale	(7,1)	(10,2)	-	-	-	(10,2)
Bénéfice net de l'exercice	362,0	529,3	66,0	(2,5)	-	592,8
Ajustement au cours de change de fin d'exercice						(17,4)
Solde du compte de profits et pertes						575,4

Notes afférentes à la conversion et au retraitement du compte de profits et pertes de la Banque

- Chiffres extraits du compte de profits et pertes établi en francs or, vérifié et publié pour l'exercice clos le 31 mars 2003.
- Montants en francs or de la colonne 1 convertis en DTS au cours de change moyen de l'exercice.
- Variation du gain net non matérialisé résultant de l'imputation au compte de profits et pertes, à la valeur de marché, des actifs et passifs financiers ainsi que des instruments dérivés.
- Léger gain résultant de la comptabilisation à la date de transaction, au lieu de la date de valeur, de la variation de la valeur de marché des actifs et passifs ainsi que des instruments dérivés.
- Reclassification des gains d'évaluation sur instruments dérivés résultant des nouvelles conventions comptables.
- Chiffres définitifs du compte de profits et pertes en DTS (somme des montants des colonnes 2 à 4).

E. Écart résultant de la conversion des monnaies

L'Évolution des fonds propres de la Banque, page 197, fait apparaître une perte de conversion (DTS 275,8 millions) pour l'exercice clos le 31 mars 2003. Elle s'explique par le

D. Conversion et retraitement du compte de profits et pertes de la Banque

Le tableau ci-dessous montre comment les chiffres du compte de profits et pertes établi en francs or au 31 mars 2003, vérifié et publié (approuvé par l'Assemblée générale du 30 juin 2003), ont été convertis en DTS et retraités pour refléter les nouvelles conventions comptables. Les intitulés de postes reprennent la formulation du compte de profits et pertes 2003, qui n'est plus celle de l'exercice clos le 31 mars 2004.

fait que la proportion d'actifs de placement (autres que or et dépôts en or) détenus par la Banque en dollars EU (67 % au 31 mars 2002) était supérieure à la part de cette monnaie dans le panier du DTS (46 % environ) et que le dollar EU s'est déprécié de 10 % environ par rapport au DTS durant l'exercice.

Avant le 1^{er} avril 2003, les actifs de placement étaient répartis entre les diverses monnaies de façon à refléter le poids relatif de celles-ci dans les réserves de change et les transactions financières internationales. Les effets de change découlant de cette gestion passive du risque étaient imputés aux fonds propres, au compte des différences d'évaluation.

Parallèlement au remplacement du franc or par le DTS pour la présentation de ses états financiers, la Banque a décidé de faire concorder plus étroitement la répartition par monnaie de ses actifs de placement (autres que or et dépôts en or) avec celle du panier du DTS. Une exception temporaire découle du rachat des actions BRI durant l'exercice clos le 31 mars 2001, dans l'attente de leur redistribution par le Conseil (note 31).

La perte de conversion a donc été imputée aux fonds propres plutôt qu'au compte de profits et pertes, car elle résulte du changement de monnaie de présentation des états financiers le 1^{er} avril 2003 et ne reflète pas l'activité d'exploitation de la Banque.

32. Événement postérieur à la date du bilan

Outre la procédure devant le Tribunal arbitral de La Haye, qui s'est achevée par la sentence définitive du 19 septembre 2003 (note 15), le retrait des actions BRI en mains privées a donné lieu à une action engagée par un autre groupe d'anciens actionnaires privés devant le Tribunal de Commerce de Paris. Cette instance a rendu, en mars 2003, une décision provisoire (sans statuer au fond), se déclarant compétente pour connaître de réclamations en vue du relèvement du montant de l'indemnité. La Banque a alors demandé que cette décision de procédure

soit infirmée par la Cour d'appel de Paris, faisant valoir que le Tribunal arbitral de La Haye a compétence exclusive en la matière. La Cour d'appel de Paris a rendu son arrêt le 25 février 2004 et a conclu, faisant droit à la Banque, que le Tribunal de Commerce de Paris s'était estimé à tort compétent en l'espèce. En avril 2004, un pourvoi a été formé devant la Cour de cassation par certains demandeurs contre l'arrêt de la Cour d'appel sur la question de la compétence juridictionnelle. Estimant cette action infondée, la Banque n'a constitué aucune provision en regard de ces demandes.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Rapport des commissaires-vérificateurs
au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons vérifié les états financiers de la Banque des Règlements Internationaux, présentés ci-avant (pages 194 à 216). Ils comportent le bilan et le compte de profits et pertes, en application des Statuts de la BRI, ainsi que les notes annexes. Les états financiers ont été préparés par la Direction de la Banque en conformité avec les Statuts et avec les principes d'évaluation décrits dans les notes sous Principales conventions comptables. Notre responsabilité, au sens des Statuts de la Banque, est d'exprimer un avis indépendant sur le bilan et le compte de profits et pertes, en nous fondant sur notre vérification, et de vous en faire rapport.

Notre vérification a inclus l'examen par sondages des éléments probants justifiant les chiffres du bilan et du compte de profits et pertes ainsi que les informations s'y rapportant. Nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés pour acquérir l'assurance que le bilan et le compte de profits et pertes sont exempts d'anomalie significative et nous estimons que notre vérification forme une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers, y compris les notes annexes, ont été correctement établis et donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 2004 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date ; ils sont donc conformes aux Statuts de la Banque.

PricewaterhouseCoopers AG

Anthony W. Travis

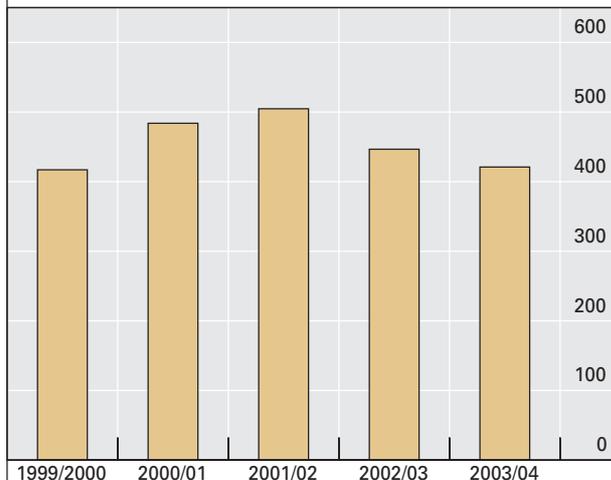
Albert Schönenberger

Bâle, 10 mai 2004

Récapitulatif des cinq derniers exercices

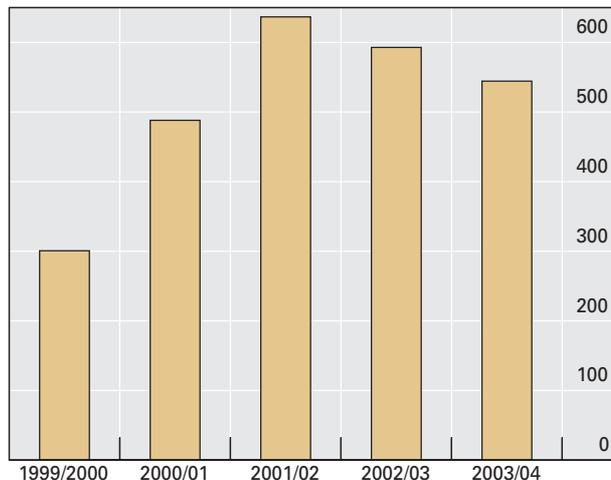
Bénéfice d'exploitation

En millions de DTS



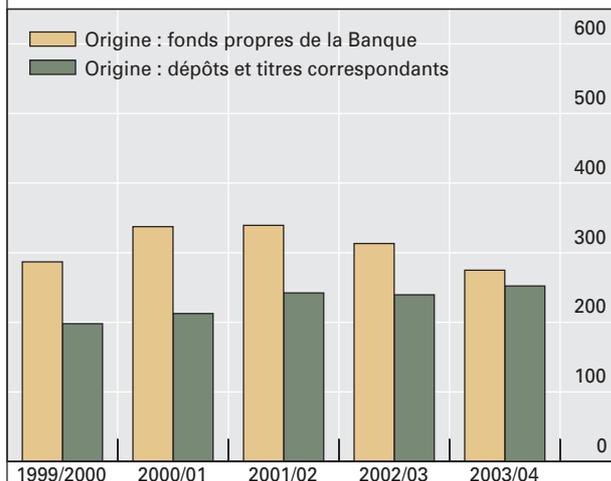
Bénéfice net

En millions de DTS



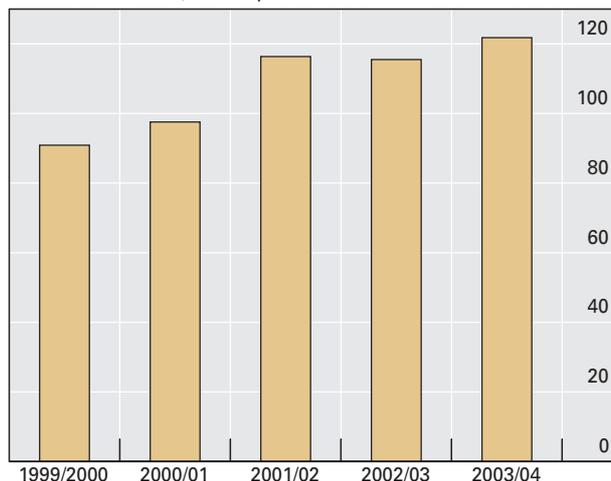
Produits d'intérêts nets sur placements en monnaies

En millions de DTS



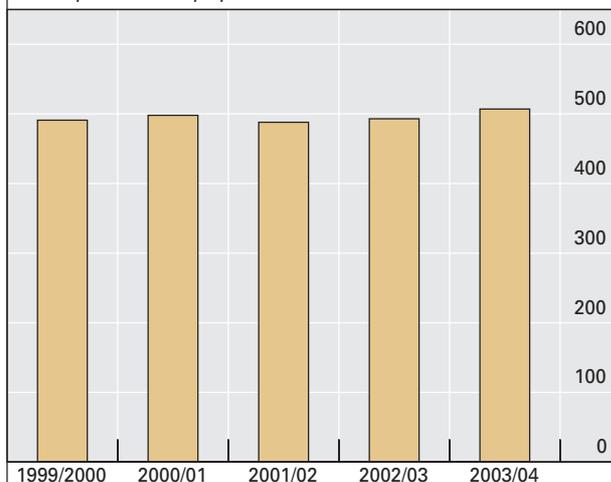
Dépôts en monnaies (moyenne)

En milliards de DTS, en comptabilité d'exercice à la date de valeur



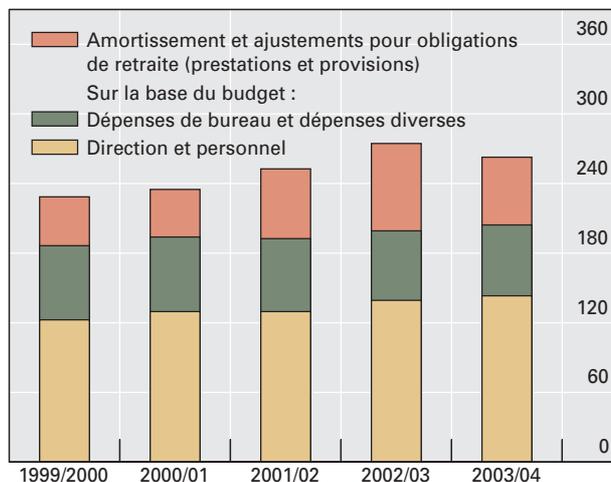
Effectifs moyens

En équivalent temps plein



Charges d'exploitation

En millions de francs suisses



Pour les exercices antérieurs à 2002/03, l'information financière repose sur les meilleures estimations.

